



**Danse O Vertigo**  
se transforme *Page B 9*

**Entrevue: le président du C. A. d'Hydro-Québec**  
veut voir fructifier la société d'État

*Page B 1*

**Québec veut resserrer l'accès à l'aide sociale**  
et obliger la recherche d'emploi *Page A 4*



**Le déficit plus grand qu'escompté** *Page A 3*

www.ledevoir.com

# LE DEVOIR

VOL. CVI N° 256

LE DEVOIR, LE MERCREDI 11 NOVEMBRE 2015

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

## Des Affaires étrangères en français, s'il vous plaît

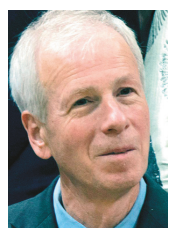
Stéphane Dion demande de recevoir ses communications dans sa langue maternelle

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

À peine le nouveau ministre est-il arrivé aux Affaires étrangères que déjà, des changements se font sentir au sein de l'appareil diplomatique. Les communications écrites devront s'y faire... en français, a réclamé l'équipe de transition de Stéphane Dion.

La consigne a été transmise aux fonctionnaires de son ministère mardi. Le ministre québécois préférerait lire ses notes de brefage, les mémorandums et autres écrits bureaucratiques dans sa langue maternelle.



Stéphane Dion

« Il y a une volonté d'accroître le nombre de produits rédigés en français afin de mieux équilibrer le ratio de produits rédigés dans les deux langues officielles. Pour ce faire, votre collaboration est souhaitée afin d'augmenter le pourcentage de mémos rédigés en français à l'attention du ministre des Affaires étrangères », annonce une note interne distribuée mardi et dont *Le Devoir* a obtenu copie.

Pas la peine de procéder à des « traductions de courtoisie », précise cependant la directive. Les fonctionnaires peuvent « se sentir tout à fait à l'aise de rédiger dans la langue officielle de leur choix ».

La directive commandée par les Affaires étrangères ne semble toutefois pas avoir été envoyée à tous les fonctionnaires dépêchés à l'étranger. Et certains en coulisse notent qu'elle risque de ne pas changer grand-chose à leur quotidien, puisque bon nombre de leurs collègues sont unilingues anglophones. Certaines missions canadiennes comptent par

VOIR PAGE A 10 : FRANÇAIS

## Le fleuve encaisse, les villes s'inquiètent

L'écosystème du lac Saint-Pierre pourrait écopier du déversement montréalais

JEANNE CORRIVEAU  
ALEXANDRE SHIELDS

Lors que Montréal a ouvert ses valves pour rejeter huit milliards de litres d'eaux usées dans le fleuve, les inquiétudes demeurent

grandes quant aux impacts du déversement sur les berges et les écosystèmes du Saint-Laurent, particulièrement dans le lac Saint-Pierre.

Montréal comptait entreprendre, à partir de 0h01 la nuit dernière, le déversement du tiers des eaux usées de l'île dans le fleuve à 24 points

de rejet le long de la rive. Au cours des sept prochains jours, les rejets sanitaires de douze arrondissements et de sept villes liées seront balancés dans le Saint-Laurent sans traitement.

VOIR PAGE A 10 : FLEUVE



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Lors de sa conférence de presse, mardi matin, le maire Denis Coderre a brandi une pièce rouillée retirée du réseau d'égout il y a deux semaines pour signaler l'urgence de faire les travaux. À gauche sur la photo, Richard Fontaine, directeur de la station d'épuration de Montréal.

## AUJOURD'HUI



**Actualités** · **Agressions sexuelles: la ministre Stéphanie Vallée** insiste sur l'importance de porter plainte. *Page A 5*

**Économie** · **La Caisse de dépôt, Desjardins et la CSN** veulent trouver un moyen de mesurer l'empreinte carbone de leurs portefeuilles d'investissement. *Page B 9*



Avis légaux..... B 4  
Décès..... A 6  
Météo..... B 6  
Mots croisés..... B 8  
Petites annonces..... A 6  
Sudoku..... B 8

## PHOTOJOURNALISME

### Déranger le quotidien en affichant le malheur

SARAH R. CHAMPAGNE

Is débarquent d'une Cadillac blanche un peu fatiguée, mais pas encore cahotante, stationnée sur la rue Berri à Montréal tout juste avant l'heure de pointe. Le collectif Dysturb est de passage à Montréal pour amener le photojournalisme dans la rue.

Devant l'édifice de la Grande Bibliothèque, une jeune Nigériane baisse les yeux, le regard dans l'ombre, comme la pièce où elle se trouve. Quelques passants ralentissent le pas, s'approchent pour lire la description de cette image grand format signée par l'Espagnol Diego Ibarra Sánchez, apposée sur les murs de la gare d'autobus désuète.

Ailleurs à Montréal, c'est une maison réduite en ruines par le tremblement de terre au Népal qui s'est glissée sur la terrasse du Club social, un café du Mile-End. Et un peu plus à l'est, des migrants en exil sur un mur d'Hochelega, croqués par Olivier Jobard, qui consacre son travail à ce thème depuis bien plus longtemps que l'actuelle crise en Europe.

Dans une dizaine de grandes villes sur la planète, Dysturb affiche ce genre d'images grand format pour « que l'actualité internationale ait une résonance à l'échelle locale », dit Benjamin Petit.

« Le constat de départ est que les jeunes lisent de moins en moins la presse. La volonté est donc



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Une photo de Daniel Berehulak à Bhaktapur au Népal, après le tremblement de terre du 25 avril dernier, qui a tué plus de 8000 personnes. L'image a été collée par Dysturb sur un mur du Club social, un café du Mile-End à Montréal, avec l'autorisation des propriétaires.

VOIR PAGE A 10 : DÉRANGER

# Montréal

## Mot du maire de Montréal, Monsieur Denis Coderre

Chers concitoyens,

La décision de la Ville de Montréal de procéder au déversement d'une portion de ses eaux usées dans le fleuve Saint-Laurent a suscité une certaine inquiétude de la part de plusieurs d'entre vous. Je comprends vos préoccupations. C'est précisément pourquoi notre décision a fait l'objet d'une si importante réflexion.

Cette opération nous permettra de procéder à une mise à niveau nécessaire de la conduite qui intercepte les eaux usées pour les acheminer à la station d'épuration. Or, ces infrastructures sont essentielles pour protéger le fleuve Saint-Laurent.

Lors de l'étude approfondie du dossier, nous avons tenu compte des recommandations de nombreux experts, dont ceux du gouvernement du Québec, qui a donné son accord à notre démarche. Nous avons également travaillé étroitement avec le ministère canadien de l'Environnement et des changements climatiques et nous répondons à l'ensemble de ses demandes en matière de mitigation et d'analyses.

Ainsi, la Ville de Montréal s'engage à :

- réaliser des travaux planifiés dans la période la plus propice;
- mettre tout en œuvre pour tenter de diminuer la durée des interventions et ainsi diminuer le volume des eaux usées non traitées rejetées;
- effectuer une surveillance visuelle du panache des effluents rejetés et à nettoyer les endroits où la matière provenant du rejet émerge et s'accumule;
- mettre en œuvre un plan de gestion concernant les rejets imprévus des grandes installations industrielles, institutionnelles ou commerciales dans ses égouts durant la période des travaux;
- effectuer des tests de surveillance de la qualité de l'eau avant, durant et après les travaux, à des endroits précis. Le résultat de ces analyses sera rendu public;
- participer, avec tous les autres acteurs concernés, au post-mortem qui sera mis sur pied par le ministère canadien de l'Environnement et des changements climatiques.

Je l'ai répété sur plusieurs tribunes, s'il y avait eu de meilleures options, il est certain que nous les aurions considérées. Mais la réalité est que l'option retenue était celle dont l'impact sur l'environnement était le plus faible.

Je salue par ailleurs la mobilisation de plusieurs de nos citoyens et de nos employés. Nos infrastructures pour la gestion des eaux usées sont de classe mondiale et elles continueront de l'être grâce aux investissements déjà annoncés, notamment pour la désinfection par ozonation. Pour nous, comme pour vous, la protection du fleuve Saint-Laurent est une priorité.

Ce déversement aura eu pour conséquence de provoquer une prise de conscience collective sur l'importance des infrastructures municipales, de leur bon état et des efforts consentis par les municipalités pour améliorer constamment leurs processus et pratiques en matière de gestion de l'eau.

Parce que l'eau, c'est aussi l'affaire de tous.



Denis Coderre

# ACTUALITÉS

## Le choc du réel

MANON CORNELLIER  
à Ottawa



**C'**est classique. Un nouveau gouvernement arrive au pouvoir armé de promesses inscrites dans un cadre financier apparemment bien ficelé et voilà qu'à la première occasion, on lui sert un refrain connu. Les finances publiques sont dans un pire état que prévu.

L'équipe de Justin Trudeau n'y échappe pas. Selon les dernières perspectives économiques et financières du directeur parlementaire du budget (DPB), Ottawa sera dans le rouge sans même mettre en œuvre un seul engagement libéral. Une nouvelle donne qu'un petit retour en arrière fait mieux comprendre.

Dans le dernier budget, le gouvernement conservateur ne prévoyait que des surplus. Ces derniers allaient de 1,4 milliard cette année à 4,8 milliards en 2019-2020. Un beau scénario que le DPB a vite contredit lors de son passage devant le Comité des finances. Selon lui, Ottawa afficherait un déficit en 2017-2018 (2,6 milliards) et au cours des deux années suivantes.

En juillet, en réponse à des demandes de deux députés, le DPB a procédé à une brève mise à jour de ses prévisions, mais en s'appuyant sur les perspectives du budget et les nouvelles projections de croissance de la Banque du Canada. Il en arrivait alors à de tout autres conclusions qui ont fait l'affaire des partis d'opposition. Il prévoyait un déficit pour l'année en cours et de légers surplus pour les deux années suivantes. Ses prédictions n'allaient pas au-delà.

Les libéraux ont utilisé ces données et celles, légèrement corrigées, du budget conservateur pour élaborer leur cadre financier. Cela avait l'avantage de leur offrir une marge de manœuvre non négligeable et de leur permettre de limiter leur déficit anticipé à 10 milliards de dollars par année pour les deux premiers exercices.

Ce sont ces calculs que le dernier rapport du DPB vient chambouler. En se fondant cette fois sur ses propres projections établies de façon indépendante, il en est arrivé à un léger surplus pour cette année (1,2 milliard), mais à des déficits pour les cinq années suivantes. Ces derniers seraient en moyenne de 4,5 milliards, soit supérieurs à ceux anticipés au printemps dernier.

La marge de manœuvre sur laquelle les libéraux comptaient a du coup disparu et, en plus, ils héritent d'un bilan négatif. Quand on additionne ce manque à gagner à ceux inscrits dans le programme libéral, on se retrouve avec de possibles déficits de 13,5 milliards de dollars en 2016-2017, puis de 16,4 milliards, 14,1 milliards et 11,2 milliards les années suivantes.

La raison de cette détérioration des finances publiques est simple. L'économie traîne de la patte. Il y a d'abord eu « la contraction imprévue » observée durant le premier trimestre de 2015. Il a bien un petit élan depuis, mais il est freiné par la faiblesse de l'économie mondiale et la baisse des prix des ressources naturelles. Plusieurs indicateurs sont moins encourageants que prévu. Par conséquent, le taux de croissance de l'économie a été revu à la baisse.

Ce constat ne plaît à personne, mais permet aux libéraux de transformer la douche froide en bain tiède. Ils y voient une confirmation des arguments qu'ils ont martelés durant la campagne électorale pour justifier le retour des déficits. L'économie toussote et a besoin d'une bonne transfusion d'investissements publics.

Le plan libéral cible en particulier les infrastructures afin de créer de l'emploi tout en laissant des biens durables aux futures générations. M. Trudeau l'a maintes fois répété. Les conditions n'ont jamais été aussi favorables pour contracter des emprunts, les taux d'intérêt étant très bas.

Économiste de formation, le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, John McCallum, s'est empressé de le souligner. « Ne pensez-vous pas qu'avec une économie plus faible que prévu, c'est le moment parfait pour le gouvernement du Canada de faire ces investissements générateurs d'emplois dans les infrastructures, ce qui accélérerait la croissance économique ? »

L'ancien ministre conservateur Tony Clement, lui, a aussitôt rappelé que son parti nous l'avait dit « pendant la campagne électorale [que] les libéraux vont accuser des déficits considérablement plus élevés que ce qu'ils ont promis ». Mais le rapport, qui porte sur la fin de mandat du gouvernement Harper, contredit aussi la promesse conservatrice de ne pas afficher de déficits.

Il demeure que les libéraux gonfleront la facture. Faut-il s'en inquiéter outre mesure? Bien des économistes jugeaient modeste leur déficit de 10 milliards. Mardi, l'équipe du DPB disait qu'un déficit de 4 milliards « n'est pas un désastre », un petit manque à gagner représentant seulement 0,2% du produit intérieur brut. Mais 13 ou 14 milliards? Ce serait encore inférieur à 1% du produit intérieur brut, a-t-elle noté.

Cela représente tout de même un test supplémentaire pour le gouvernement Trudeau. Il lui reviendra de prouver qu'il est capable de garder le cap vers l'équilibre budgétaire promis pour 2019-2020. Le réalisme de cette promesse est maintenant mis en doute et rend encore plus délicate la présentation de la Mise à jour économique et budgétaire que le ministre des Finances, Bill Morneau, promet pour dans quelques semaines.

mcornellier@ledevoir.com

## Le déficit libéral déjà plus copieux qu'anticipé

### La situation économique plus morose que prévu creusera les manques à gagner du gouvernement Trudeau

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire  
à Ottawa

Sitôt arrivé au pouvoir, sitôt accablé par les mauvaises nouvelles économiques. Justin Trudeau devra composer avec des déficits plus imposants que promis en campagne électorale s'il respecte son programme, car l'économie canadienne s'est encore détériorée, selon le Directeur parlementaire du budget (DPB). Les manques à gagner pourraient être jusqu'à 11 milliards de dollars plus imposants que prévu.

La croissance de l'économie ne sera pas aussi généreuse qu'anticipée au cours des quatre prochaines années, conclut le bureau du DPB, en grande partie à cause de la chute du prix des matières premières. Évidemment, le pétrole est en cause, lui dont le prix projeté à 54\$US n'a finalement été que de 46\$US pour le troisième trimestre de 2015. Mais les autres ressources non énergétiques sont encore plus en cause. Le prix annualisé des métaux et minéraux a chuté de 17% à cause du ralentissement de l'activité économique mondiale.

« C'est une pause dans notre croissance économique, et on voit donc une détérioration de la situation fiscale pour le gouvernement, tempère Mostafa Askari, le directeur parlementaire adjoint du budget. C'est pire que ce à quoi on s'attendait, mais ce n'est pas un désastre. »

Cette reprise économique freinée fait en sorte que les surplus budgétaires qui avaient été anticipés pour les quatre prochaines années par Ottawa se transforment en déficits d'une valeur moyenne annuelle de 4,3 milliards de dollars. Et ce, avant même que soient comptabilisées les importantes dépenses que le nouveau gouvernement libéral a promis de faire.

Ainsi, les libéraux, en s'appuyant sur les projections d'avril du DPB, avaient prévu d'enregis-

« C'est une pause dans notre croissance économique, et on voit donc une détérioration de la situation fiscale pour le gouvernement. C'est pire que ce à quoi on s'attendait, mais ce n'est pas un désastre. »

Mostafa Askari, directeur parlementaire adjoint du budget

trer des déficits d'un peu moins de 10 milliards par année pendant deux ans, puis de presque 6 milliards de dollars avant de retourner à l'équilibre en 2019-2020. La différence entre les prévisions d'avril du DPB et celles de mardi fait en sorte que les déficits libéraux pourraient plutôt atteindre 13,5 milliards la première année, puis 16,4 milliards, 14,1 milliards et encore 11,2 milliards de dollars en 2019-2020 — année électorale — au lieu du retour à l'encre noire. Le DPB n'a pas encore refait l'exercice en prenant en compte le programme libéral, mais déjà M. Askari tranche: « On peut dire que s'ils s'en tiennent à leur plan, il leur sera difficile de retourner à l'équilibre budgétaire en 2019-2020. »

Chiffres dénoncés

Le nouveau ministre des Finances, Bill Morneau, n'a pas voulu se prononcer sur ces chiffres, estimant qu'il était « prématuré » pour lui de faire un commentaire. Il attendra la mise à jour économique du ministère des Finances, qui sera présentée d'ici Noël.

Son collègue à l'Immigration, John McCallum, économiste de formation, a été plus volubile. « Vous savez pourquoi le déficit est plus important? Parce que l'économie est plus fragile. C'est le Directeur parlementaire du budget qui le

dit. Alors ne pensez-vous pas que si l'économie est encore plus fragile que prévu, c'est le temps par excellence pour que le gouvernement du Canada fasse tous ces investissements en infrastructures qui créent de l'emploi? [...] Ce rapport vient donner raison à notre programme libéral. » Le Parti libéral a promis de réinvestir 10 milliards de dollars par année, dont la moitié en infrastructures, plutôt que de chercher l'équilibre budgétaire à tout prix.

L'opposition conservatrice a été prompte à dénoncer ces chiffres, y voyant la preuve que les déficits sont toujours plus grands que prévu. « Le DPB a confirmé exactement ce que nous disions pendant la campagne électorale », a fait savoir Tony Clement par voie de communiqué de presse. « Les libéraux ont dit aux Canadiens qu'ils accuseraient des déficits de 10 milliards par année. Le DPB a dit aujourd'hui qu'ils ont déjà un manque à gagner de près de 13 milliards. Nous voulons savoir comment les libéraux vont éviter de sombrer plus loin dans l'abîme financier. »

Le NPD a exhorté le gouvernement à s'inspirer de son propre programme et d'augmenter le taux d'imposition des sociétés pour augmenter les revenus d'Ottawa.

Le Devoir



RAAD ADAYLEH ASSOCIATED PRESS

Selon le ministre McCallum, les réfugiés syriens qui prendront le chemin du Canada devraient venir des camps situés dans les trois pays de la région qui ont été les plus touchés par le plus important exode depuis la Seconde Guerre mondiale, soit la Turquie, la Jordanie (notre photo) et le Liban.

RÉFUGIÉS SYRIENS

## Déjà 10 000 demandes d'asile reçues par les fonctionnaires sur le terrain

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire  
à Ottawa

Le gouvernement libéral s'apprête à finaliser son plan de match pour accueillir 25 000 réfugiés syriens d'ici la fin de l'année. Le ministre de l'Immigration fera ses recommandations au Conseil des ministres jeudi, lequel pourrait alors trancher à l'issue de cette rencontre. Mais déjà, les fonctionnaires dépêchés au Moyen-Orient ont reçu près de 10 000 demandes d'asile, a révélé John McCallum.

Il est trop tôt pour dire combien de ces demandes seront acceptées. Les fonctionnaires n'ont pas encore mené les vérifications nécessaires en matière de santé et de sécurité. « L'objectif reste inchangé », a cependant martelé M. McCallum, nouveau ministre de l'Immigration, des Réfugiés et

de la Citoyenneté. Les libéraux promettent toujours l'arrivée de 25 000 d'entre eux d'ici janvier.

Le ministre n'a toutefois pas été en mesure non plus de préciser à quelle date les premiers mettront les pieds au pays. « Certainement, ils vont commencer à arriver bientôt. Il ne reste que huit semaines avant la fin de l'année. » Mais d'abord faut-il que le Conseil des ministres confirme la stratégie privilégiée. Le gouvernement Trudeau a mis sur pied un sous-comité ministériel — auquel siège M. McCallum et huit de ses collègues —, qui a remis sa recommandation au cabinet. Ce dernier se réunira jeudi et pourrait alors confirmer le plan de match retenu.

Restera ensuite à discuter avec les gouvernements des pays où le

fédéral ira repêcher ces réfugiés, et réserver les avions — militaires ou commerciaux — pour tous les rapatriés au Canada. Le gouvernement libéral connaîtra ensuite la facture engendrée. « Ça peut prendre encore quelque temps pour décider précisément quel est le plan, et ensuite de voir précisément quel est le coût », a expliqué M. McCallum à sa sortie de la réunion du sous-comité chargé du dossier des réfugiés syriens. « Mais ce

que je peux vous dire avec certitude, c'est que nous n'allons pas cacher ce coût aux Canadiens. »

Une promesse saluée

La nouvelle ministre des Institutions démocratiques, la réfugiée afghane Maryam Monsef, participe aux travaux du sous-comité ad hoc.

« Dans 20 ans, nous compterons peut-être un réfugié syrien à la table du Conseil des ministres », a fait valoir la ministre de la Santé, Jane Philpott, qui préside quant à elle les délibérations.

La promesse libérale a été saluée par le haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés (HCR). « C'est un grand geste de solidarité envers la population syrienne et les pays voisins de la Syrie, qui ensemble accueillent plus de quatre millions de réfugiés et qui subissent le plus gros de cette crise », a applaudi António Guterres. Le HCR s'est engagé à aider les fonctionnaires canadiens à identifier rapidement les réfugiés syriens ayant fui leur pays — notamment au Liban et en Jordanie — et à accélérer leur réinstallation au Canada.

Le Devoir

LOI 70

# Québec coupe les vivres aux nouveaux assistés sociaux aptes à l'emploi

JOCELYNE RICHER  
à Québec

Québec va limiter l'accès à l'aide sociale, en coupant désormais les vivres aux demandeurs jugés aptes à travailler.

Une fois adopté le projet de loi 70, déposé mardi par le ministre Sam Hamad, les demandeurs de prestations d'aide sociale n'ayant aucune contrainte particulière devront obligatoirement s'inscrire à une démarche d'emploi, sous peine de pénalité financière.

Ces derniers pourraient voir leur chèque d'aide sociale coupé de moitié s'ils refusent de se chercher du travail.

Le gouvernement compte ainsi épargner, à terme, jusqu'à 50 millions de dollars par an.

Chaque année, quelque 17 000 Québécois sans contrainte à l'emploi présentent une demande d'aide sociale, dans la majorité des cas des gens âgés de moins de 29 ans, plusieurs milliers d'entre eux issus d'une famille vivant d'aide sociale.

En conférence de presse, le ministre Hamad a justifié la nature de son projet de loi en disant qu'il fallait « briser le cercle vicieux » de la pauvreté, surtout lorsqu'il s'agit de jeunes aptes à gagner leur vie.

« Chaque citoyen doit faire un effort, surtout pour améliorer son sort et gagner sa dignité », a fait valoir le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, rappelant que le Québec devra combler 700 000 emplois d'ici trois ans.

Jusqu'à maintenant, les programmes incitatifs n'ont pas donné les résultats souhaités



Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad, a déposé mardi le projet de loi 70 à l'Assemblée nationale, à Québec.

auprès de cette clientèle, a fait valoir le ministre, qui estime le temps venu de passer aux mesures obligatoires et coercitives.

Le gouvernement croit réaliste de voir jusqu'à dix pour cent des nouveaux demandeurs refuser de s'inscrire à toute démarche d'emploi, devant ainsi accepter d'assumer une importante pénalité financière.

À l'inverse, ceux qui acceptent de faire des démarches d'emploi pourront avoir droit à une prime qui viendra s'ajouter à leur prestation de base. Québec met de côté 5 millions de dollars par an pour ce programme.

Les assistés sociaux qui

sont déjà dans le système ne sont pas visés par le projet de loi, et ne seront donc pas obligés de faire une démarche de recherche d'emploi.

« On veut prendre les gens qui arrivent dans l'aide sociale, pas ceux qui sont là depuis 20 ans, parce que la différence est énorme sur les résultats », a commenté le ministre.

Québec veut donc intervenir tôt, auprès des jeunes, pour « briser » la culture de dépendance envers l'État.

Les orientations du projet de loi ont aussitôt été dénoncées par les groupes de défense des personnes assistées sociales,

qui estiment faire les frais des choix budgétaires du gouvernement Couillard.

Serge Petitclerc, du Collectif pour un Québec sans pauvreté, a qualifié le projet de loi de « grande mystification ».

En conférence de presse, il a fait valoir que Québec avait coupé plusieurs programmes d'aide à la recherche d'emploi depuis un an. Or, selon lui, « quand il y a des mesures d'emploi disponibles, les gens participent ».

« Pénaliser les gens, ça va juste empirer leur situation, en les éloignant encore plus du marché du travail », a ajouté M. Petitclerc, persuadé que « le gouvernement fait des économies, au nom de l'équité, sur le dos des personnes assistées sociales ».

La Presse canadienne

VANDALISME

# Coiteux refile la facture aux syndicats

MARCO BÉLAIR-CIRINO  
Correspondant parlementaire  
à Québec

Le président du Conseil du Trésor, Martin Coiteux, a mis en garde les employés de l'État contre de nouveaux coups d'éclat dans des immeubles publics.

Le responsable des négociations du secteur public ne digérait pas mardi que les murs du complexe H, où le Conseil du trésor a établi ses quartiers, aient été tapissés d'autocollants « En négociation » la veille par des membres du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ). Il a promis de leur expédier la facture de nettoyage. « Il y a moyen de respecter la propriété publique quand on manifeste », a-t-il fait valoir avant la période des questions et des réponses orales. « Ce n'est pas le cas quand on empêche les gens d'entrer au Conseil du trésor [et] on met des étiquettes partout. »

L'État québécois transmettra « systématiquement » les factures aux responsables des « dommages » et des « dégâts », et ce, « peu importe le coût » de ceux-ci. « Ce n'est pas aux contribuables à assumer des débordements comme ça, c'est aux responsables et c'est comme ça que ça va se passer », a-t-il répété lors d'une mêlée de presse.

Au SFPQ, on n'est « pas surpris » de la sortie médiatique du président du Conseil du trésor. « Il y en a eu vraiment beaucoup [d'autocollants d'apposés sur les murs du bunker]! » reconnaît-on, sourire en coin. « On n'a pas reçu de facture encore. » La question surgira peut-être aux tables de négociations, suggère-t-on au Devoir.

M. Coiteux dit avoir déjà demandé à des syndicats de

rembourser l'État depuis le coup d'envoi des négociations dans le secteur public, en décembre 2014. « On le fait systématiquement. On va continuer de le faire », a-t-il souligné mardi sans plus de détails. Le Conseil du trésor a répertorié un cas de « vandalisme par des manifestants ». Ceux-ci ont barbouillé de peinture les fenêtres de l'édifice H. La facture des travaux de nettoyage s'est élevée à 578\$. Elle a été transmise à la CSN, a indiqué Joseph Simoneau, du Conseil du trésor.

« Théâtre »  
au Parlementaire

M. Coiteux s'est adressé à la presse quelques minutes après une « petite pièce de théâtre » organisée par le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) au restaurant Le Parlementaire, sis à quelques pas de la salle de l'Assemblée nationale (Salon bleu), mardi midi.

Une dizaine de membres du SPGQ s'étaient mis à table comme si de rien n'était. Après avoir avalé leur soupe, ils ont tourné en dérision la façon dont les négociations sont menées à l'heure actuelle. Les constables spéciaux ont coupé court à leur petit numéro et les ont expulsés de l'Hôtel du Parlement. Le vice-président du SPGQ, David Bernans, dit avoir voulu attirer l'attention de la population sur les offres salariales « insultantes » du gouvernement libéral, c'est-à-dire une hausse de 3% sur cinq ans.

M. Coiteux a prié une nouvelle fois les membres du Front commun de « manifester sans perturber les activités des gens ».

Le Devoir

FUIITE MÉDIATIQUE

# La GRC a songé à filer un journaliste

COLIN PERKEL  
à Toronto

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) avait prévu prendre un journaliste en filature dans l'espoir que cela mènerait la police à la personne qui a ébruité aux médias des informations confidentielles sur un présumé terroriste.

La GRC a évoqué cette possibilité dans le contexte d'une enquête sur la fuite d'un document au sujet d'Adil Charkaoui.

L'information sur sa surveillance fait partie de documents hautement secrets de la GRC dont la Cour fédérale a ordonné le dévoilement dans le cadre d'une poursuite déposée par un homme soupçonné de liens avec le terrorisme, Abousfian Abdelrazik. Des informations à son sujet ont aussi été ébruitées aux médias.

Les documents révèlent que le Service canadien de renseignement de sécurité (SCRS) avait conclu que le document au sujet de M. Charkaoui, remis à La Presse en 2007, venait du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. L'agence d'espionnage ne pouvait toutefois pas identifier la source exacte. Adil Charkaoui faisait alors l'objet d'un certificat de sécurité nationale et était soupçonné de liens avec al-Qaïda.

Le SCRS a alors fait appel à la GRC, qui a suggéré d'interroger les employés de Citoyenneté et Immigration Canada, tout en filant le journaliste de La Presse. La démarche a été nommée « Project Standard ».

« Il est attendu que le processus d'interrogation génèrera des communications entre la source et le journaliste, ce qui devrait fournir une occasion unique, par la surveillance, de capter cette rencontre et d'identifier la source », lit-on, en anglais, dans un rapport daté de décembre 2008 qualifié de « top secret ». La surveillance du journaliste allait être limitée à une période de temps bien circonscrite.

Interviewé depuis Ottawa, le journaliste du quotidien La Presse visé par cette enquête, Joël-Denis Bellavance, s'est dit abasourdi par la nouvelle, étant donné que la liberté de presse au Canada est une liberté garantie. « Le fait qu'ils ont voulu faire cela est inquiétant. Ça demeure troublant », a-t-il dit.

Dans son rapport final daté du 7 avril 2011, la GRC dit n'avoir pas été en mesure de trouver le coupable « en raison de la mauvaise gestion de la documentation et d'un manque de mémoire ou de coopération du personnel » du ministère. Ce rapport ne mentionne pas la surveillance du journaliste.

La Cour fédérale a ordonné l'ouverture de ces documents en raison de similarités avec le cas des fuites sur M. Abdelrazik en août 2011, sur lesquelles la GRC dit toujours enquête.

Accusé par le passé d'avoir entretenu des liens avec le terrorisme, M. Abdelrazik demande à la Cour, par ses avocats, d'obliger la GRC à fournir les dossiers de l'enquête criminelle lancée il y a quatre ans sur les fuites.

Canadien d'origine soudanaise âgé de 53 ans, M. Abdelrazik s'est fait connaître lorsque Ottawa a refusé durant six ans de l'aider à revenir au Canada, alors qu'il était emprisonné au Soudan et, dit-il, torturé. En 2009, la Cour fédérale a conclu que des agents canadiens antiterroristes avaient joué un rôle dans sa détention et a critiqué Ottawa pour sa gestion de la situation.

Abdelrazik veut l'ouverture  
d'un dossier d'enquête de la GRC

Début août 2011, le quotidien La Presse publiait, en une, deux documents confidentiels que le SCRS avait préparés pour le ministère des Transports en 2004. On y apprenait que M. Abdelrazik avait apparemment fait partie d'une discussion avec Adil Charkaoui à propos d'un plan visant à faire exploser un avion d'Air France faisant la liaison Montréal-Paris.

Des documents indiquent que The Gazette a reçu les mêmes informations dans une enveloppe brune, mais ne les a pas publiées. Ces révélations sont survenues alors que l'ONU considérait la possibilité de retirer M. Abdelrazik de sa liste de terroristes.

Dans une motion qui devrait être entendue ce mois-ci par la Cour fédérale, les avocats d'Abousfian Abdelrazik soutiennent que le dossier d'enquête complet de la GRC sur ces fuites est crucial pour sa poursuite civile. Le dossier d'enquête de la GRC est « la seule source d'information » directement liée aux enjeux au cœur de la poursuite, soutient la motion de M. Abdelrazik, et ce dossier inclut le responsable de la fuite, quels devoirs et responsabilités avaient les gens de la GRC et ce qui était en place pour empêcher une telle fuite. Il est donc, selon la motion, dans l'intérêt de la justice d'accorder une ordonnance de production pour que les dossiers de la GRC soient fournis.

La police nationale est toutefois réticente à l'idée. Elle plaide que le dévoilement du dossier « Project Statue » pourrait nuire à l'enquête sur la fuite, qui se poursuit.

« Les enquêtes de cette nature sont habituellement longues et fastidieuses. Elles prennent souvent plusieurs années à compléter. Étant donné la complexité de ce cas, c'est impossible d'estimer quand cette enquête sera complétée », a affirmé l'inspecteur Randal Walsh dans une déclaration sous serment.

Dans la poursuite qu'il a déposée, Abousfian Abdelrazik soutient que le gouvernement fédéral a délibérément ébruité ces informations préjudiciables et sans fondement pour tenter de convaincre le public qu'il est un terroriste.

Ottawa nie ces allégations et fait notamment valoir que toute information négative à son sujet était déjà publique.

La Cour fédérale devrait entendre la motion de divulgation de M. Abdelrazik le 19 novembre.

La Presse canadienne



## LE DEVOIR DE DÉBATTRE

### Faut-il repenser le syndicalisme au Québec?

L'institutionnalisation du mouvement syndical nuit-elle au développement de la société québécoise?

Animé par l'éditorialiste du Devoir  
**Antoine Robitaille**



**Gabriel Nadeau-Dubois**  
Candidat à la maîtrise en sociologie et chroniqueur



**Martine Hébert**  
Vice-présidente principale de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante



**Me Guy-François Lamy**  
Directeur des affaires juridiques du Conseil du patronat du Québec



**Régine Laurent**  
Présidente de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec

Ce soir, 19 h

Chapelle du Musée de l'Amérique francophone • 2, côte de la Fabrique, Québec  
Réservez au 418 643-2158 • Prix : 12 \$ (abonnés des Musées de la civilisation et étudiants 10 \$)



LE DEVOIR L'inis



## ACTUALITÉS

## ATTOUACHEMENTS SEXUELS

## Les victimes doivent s'adresser à la justice, juge Stéphanie Vallée

La députée Caroline Simard a choisi plutôt de ne pas porter plainte

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

La notion de justice réparatrice invoquée par la députée Caroline Simard après avoir obtenu des excuses de son agresseur ne trouve pas grâce aux yeux de la ministre de la Justice et ministre responsable de la Condition féminine. Quand il est question d'agressions sexuelles, Stéphanie Vallée juge que la victime doit avant tout porter plainte en justice.

« J'invite les femmes qui sont victimes d'agressions sexuelles à porter plainte parce que c'est d'abord et avant tout un acte criminel. Et par la suite, la façon dont le dossier sera traité, ça appartiendra au directeur des poursuites criminelles et pénales », a répondu, mardi, Stéphanie Vallée quand Le Devoir lui a demandé ce qu'elle pensait de cette notion de justice réparatrice.

La députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, Caroline Simard, a accepté les excuses publiques de l'homme d'affaires de Baie-Saint-Paul, Daniel Guay, qui lui a pris un sein lors d'une séance de photos à un cocktail, vendredi dernier, au profit du Musée d'art contemporain de Baie-Saint-Paul. Elle a décidé de ne pas porter plainte contre lui parce qu'il existe « une approche de justice réparatrice » qu'elle a choisi d'adopter, a-t-elle indiqué dans une mêlée de presse mardi. « Il y a plusieurs façons de dénoncer comme il y a plusieurs façons de régler les litiges ou un événement de ce genre. »

Sur son compte Facebook samedi, Caroline Simard a dénoncé l'homme d'affaires — sans toutefois le nommer —



CLÉMENT ALLARD LA PRESSE CANADIENNE

Alors qu'une députée expliquait sa décision de dénoncer une agression sexuelle sans recourir à la voie judiciaire, mardi, la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée (notre photo), a insisté sur l'importance de porter plainte au criminel.

qui avait commis l'attouche-ment et qui avait voulu, par la suite, tourner l'incident à la blague. « Ce qui est important, c'est de dénoncer ce genre de geste, qui est jugé inacceptable et qui doit le demeurer », a affirmé la députée.

Pour le premier ministre Philippe Couillard, qui a souligné le « courage » de sa députée, l'incident est « clos ».

« Je suis content également de la façon dont la chose s'est résolue. Je pense que la personne qui était en cause a bien agi en présentant des excuses publiques. »

Est-ce que la députée n'aurait pas dû s'adresser au système de justice? « Je pense que la façon dont ça s'est résolu encore une fois est la bonne et je pense

qu'il faut laisser à Caroline le soin de vivre cet événement-là. Je crois qu'elle l'a clos de façon élégante et de façon ferme à la fois et je lui en suis gré », a répondu Philippe Couillard.

Au Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) de Charlevoix, on a rappelé que seulement 10 % des victimes d'agressions sexuelles portent plainte et pour des cas autrement plus graves qu'un attouche-ment. « D'habitude, dans le cas d'attouchements, tu ne portes pas plainte », a signalé Line Duplain, la coordonnatrice de l'organisme.

Si Line Duplain avait à conseiller une victime d'attouchements comme Caroline

Simard, elle ne lui recommanderait pas de s'adresser aux tribunaux, comme le suggère la ministre de la Justice. « Non, parce que c'est trop difficile. De toute façon, ça va probablement mourir dans l'œuf. »

« Le système judiciaire n'est pas fait pour les victimes d'agressions sexuelles », a fait observer l'intervenante. Les procédures peuvent s'étendre sur deux ans ou plus et l'issue est incertaine. C'est souvent la parole de la victime contre celle de l'agresseur dont la culpabilité doit être prouvée hors de tout doute raisonnable. « Ça finit souvent en queue de poisson », a déploré Line Duplain.

Le Devoir

## Une première élection scolaire freinée

Le ministre Blais empêchera la tenue de l'élection scolaire partielle de la CSEM

SARAH R. CHAMPAGNE

Le ministre François Blais déposera un projet de loi qui aura pour effet de bloquer l'élection partielle à la commission scolaire English-Montréal (CSEM), qui devait avoir lieu le 13 décembre.

Angela Mancini, présidente de la CSEM, n'a pas tardé à se déclarer « furieuse » après l'avoir appris de la bouche de journalistes. Elle affirme avoir demandé la permission au ministre et au Directeur général des élections de tenir cette élection partielle et avoir reçu un « go très clair », selon l'attaché de presse de la CSEM.

Trois candidats étaient déjà en campagne et un employé a été engagé pour superviser le processus électoral, et par conséquent « de l'argent a déjà

été dépensé », ce qui a fait dire à M<sup>me</sup> Mancini que le ministre de l'Éducation est « irresponsable ».

Le projet de « Loi concernant la suspension des élections scolaires partielles », à être présenté « très prochainement » selon l'attachée de presse du ministre Blais, est d'ordre général, mais son effet direct ne concerne que la CSEM pour l'instant.

L'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) a aussi réagi par voie de communiqué, rappelant que la communauté anglophone vote davantage aux élections scolaires. « Nous maintenons l'importance de la démocratie scolaire pour notre communauté minoritaire, ceci est un droit que nous allons défendre pour la maintenir [...] Donnez la voix

à la communauté et laissez la population décider », a demandé Jennifer Maccarone, présidente de l'ACSAQ.

## Taux de participation

Lors du dernier scrutin, en novembre 2014, le taux de participation n'avait pas dépassé 4,86 % pour l'ensemble du Québec, alors que 21 % des électeurs inscrits à la CSEM se sont prononcés. L'Association compare ce taux à celui des plus récentes élections partielles, où 23 % des électeurs se sont présentés aux urnes dans les circonscriptions de Fabre et de Saint-Henri-Sainte-Anne.

Avant même cette élection scolaire, l'ancien ministre de l'Éducation Yves Bolduc avait laissé entendre qu'une participation anémique compromettrait la pertinence et l'avenir

des commissions scolaires. Son successeur, M. Blais, a fait part à de nombreuses reprises le printemps dernier de son intention d'abolir ces instances intermédiaires entre le ministère et les écoles. Un projet de loi sur la gouvernance et la démocratie scolaire est toujours attendu cet automne, sans que la date dépôt soit dévoilée.

Angela Mancini, de la CSEM, déplore ici encore le manque de communication : « Il ira de l'avant malgré un manque total de consultation sur le sujet. Il a rejeté du revers de la main le rapport Jennings, la journée même où il est sorti. Qui sait s'il l'a lu? » Le rapport en question recommandait de maintenir le régime scolaire actuel pour la communauté anglophone.

Le Devoir

## Le chef d'état-major s'inquiète du suicide dans l'armée

Ottawa — Le chef d'état-major de la Défense s'inquiète du phénomène de suicides au sein des Forces armées canadiennes et presse les militaires qui auraient besoin d'aide de consulter sans crainte.

Dans une déclaration qui s'adresse à tous les militaires, le général Jonathan Vance admet mardi que l'armée doit améliorer son programme de prévention du suicide et qu'à la demande du ministre de la Défense, il fera ce qui est nécessaire « afin de déterminer les mesures devant être prises pour procurer » aux militaires « l'aide dont ils ont besoin ».

Dans un rapport sur la mortalité par suicide au sein des Forces, le médecin général de l'armée concluait en juin dernier que le taux de suicide dans l'armée, normalisé en fonction de l'âge et du sexe, ne diffère pas du taux de suicide dans la population canadienne.

Par ailleurs, au sein même de l'armée, les militaires qui ont déjà été déployés à l'étranger courent plus de risques de

se suicider que les autres. Le rapport indiquait aussi que les taux de suicide sont plus élevés chez les membres de l'armée de terre — le corps de l'armée qui est le plus souvent exposé à des combats terrestres.

Plus récemment — ce qui explique peut-être la déclaration du général Vance, mardi —, une enquête du quotidien *Globe and Mail* révélait la semaine dernière que 54 militaires et vétérans canadiens qui avaient été déployés en Afghanistan se sont par la suite enlevé la vie.

Le général Vance rappelle que la santé et le bien-être des membres des Forces armées canadiennes et de leur famille constituent sa priorité.

« Nous disposons déjà d'un vaste programme de prévention du suicide, soutenu par des employés compétents et très compétents, mais c'est clair que nous devons continuer à améliorer », écrit-il.

Le chef d'état-major demande aussi aux militaires de consulter s'ils en ont besoin.

« Si vous ou une connaissance avez besoin d'aide, allez chercher cette aide dès maintenant. Rendez-vous à la clinique des services de santé des Forces armées canadiennes ou au centre civil de soins de santé d'urgence le plus près. Vous avez le soutien de tous les échelons de direction des Forces armées canadiennes, y compris le mien. Vous n'êtes pas seuls. »

Le rapport de juin dernier

se penchait sur les cas de suicide au sein des Forces armées observés entre 1995 et 2014. Le médecin général de l'armée avait observé une tendance pendant la dernière décennie — période au cours de laquelle les soldats canadiens ont précisément été déployés en Afghanistan, de 2001 à 2014.

La Presse canadienne

## Lino Zambito évite la prison

L'ex-entrepreneur en construction écope une peine de deux ans moins un jour à purger dans la collectivité

MARIE-MICHÈLE SIOUI

L'ex-entrepreneur en construction Lino Zambito a écopé mardi d'une condamnation de deux ans moins un jour à purger dans la collectivité, une peine qu'il peut en partie attribuer à la « prise de conscience » qu'il a démontrée lors de son passage à la commission Charbonneau.

La décision, rendue au palais de justice de Saint-Jérôme par le juge Paul Chevalier de la Cour du Québec, correspond en tous points à la proposition que les deux parties ont formulée en septembre. Elle implique que Lino Zambito, qui s'est reconnu coupable en mai de six chefs d'accusation de complot, fraude, corruption et intimidation, soit assigné à domicile pendant deux ans.

L'ex-vice-président de Constructions Infrabec — qui a comploté avec l'ex-mairesse de Boisbriand, Sylvie St-Jean, pour obtenir illégalement des contrats municipaux — devra aussi compléter 240 heures de travaux communautaires, s'astreindre à une probation de trois ans et payer une amende de 600 \$.

« Nous sommes très satisfaits, a réagi l'avocat de Lino Zambito, Conrad Lord, en entrevue au Devoir. Mais la sentence n'est pas une partie de plaisir non plus. C'est une peine dure, puisqu'il est assigné à la maison et doit respecter des conditions strictes. »

## Passage remarqué à la commission Charbonneau

Le juge Chevalier a noté une série de circonstances atténuantes dans sa décision, notamment l'admission de culpabilité de l'accusé. « Il a non seulement plaidé coupable au procès, mais il a publiquement, lors des audiences de la commission Charbonneau, fait état

en toute transparence non seulement des crimes qu'ils avaient commis, mais de tout le système de collusion et de corruption qui existait entre plusieurs milieux municipaux et une partie de l'industrie de la construction », a souligné le magistrat.

Lino Zambito s'est aussi exposé à des menaces, a souffert des conséquences du stress et a vu son couple éclater dans la tourmente causée par ses révélations, a observé le juge, qui a estimé que l'accusé « démontre qu'il s'est pris en main et veut être actif pour la société ».

L'entrepreneur déchu, arrêté en 2011 par l'Unité permanente anticorruption, s'est montré satisfait de tourner la page sur le « dossier Boisbriand ».

« Je suis soulagé, mes enfants vont être soulagés et on va pouvoir passer à autre chose », a-t-il déclaré aux médias à sa sortie de l'audience.

Le passage de Lino Zambito à la commission Charbonneau a été révélateur, tant pour le public que pour les enquêteurs, qui y ont découvert le fonctionnement des cartels et autres groupes impliqués dans un vaste système de collusion et de corruption dans Montréal et les environs. L'entrepreneur déchu a aussi retenu l'attention quand il a révélé avoir versé des ristournes équivalant à 3 % de la valeur de ses contrats à la mafia afin qu'elle les remette au parti de l'ex-maire de Montréal, Gérald Tremblay.

Son père, Giuseppe Zambito, a aussi été fixé sur son sort mardi. L'homme de 76 ans, dont la santé est « plus que fragile », comme l'a noté le juge Chevalier, a reçu une absolution inconditionnelle pour avoir intimidé un concurrent d'Infrabec en 2009, toujours à Boisbriand.

Avec La Presse canadienne  
Le Devoir

**MA MAISON, MES EXPERTS**

Centre Design Réalité

**SPÉCIAL**  
DU 6 AU 30 NOVEMBRE 2015  
**OBTENEZ 1 000 \$ DE RABAIS**  
À l'achat d'une cuisine ou d'une salle de bain complète (d'une valeur de 12 500 \$ et +)  
Ne peut être jumelé à aucune autre offre  
Estimation à nos frais

1856 boulevard des Laurentides, Laval, H7M 2P9  
Téléphonez au 514-990-0548  
www.centredesignrealite.com

Guillaume Lévesque architecte  
guillaume.levesque@gmail.com  
www.guillaumelevesque.com  
514-353-2145

Pour annoncer, communiquez avec Katia Gariépy au 514.985.3444 ou kgariépy@ledevoir.com



## Congédié?

Voyez

François Gendron  
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

## ACTUALITÉS

## SANTÉ

## Le projet de loi 20 est adopté

Après des mois de consultations, de débats houleux en commission parlementaire et une centaine d'amendements, les parlementaires ont finalement adopté mardi le projet de loi 20, c'est-à-dire la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée.

L'adoption du controversé projet de loi du ministre de la Santé, Gaétan Barrette, a été décriée de toute part, tant par les partis d'opposition à Québec que par les deux fédérations de médecins du Québec, spécialistes et omnipraticiens. Ces derniers ont profité de l'occasion mardi pour répéter qu'il s'agissait d'un projet de loi «digne de l'ère soviétique».

Le projet de loi met également fin au programme de procréation assistée et vient encadrer les frais accessoires chargés dans les cabinets de médecins.

Pour plusieurs, ces modifications constituent une brèche importante au système de santé public. Le ministre Gaétan Barrette estime pour sa part que l'adoption de son projet de loi permettra de «mieux répondre aux besoins de la population».

Le Devoir

## Nouvelles interruptions de service pour les traversiers

Les traversiers qui assurent les liaisons Québec-Lévis et Sorel-Tracy-Saint-Ignace-de-Loyola resteront à quai jeudi et vendredi, en raison cette fois de la grève des employés de la Société des traversiers du Québec (STQ), qui sont affiliés à la CSN. En vertu d'une entente entre le syndicat et l'employeur, la traversée Matane-Baie-Comeau-Godbout sera arrêtée jeudi seulement. Les interruptions de service sont liées à la grève des 200 caissiers, matelots, gardiens-matelots, soudeurs, électriciens et préposés aux passerelles et quais membres de la CSN. Elles surviennent quelques jours seulement après les arrêts de services qu'avait entraînés la grève des 150 officiers mécaniciens et de navigation de la STQ. Ceux-ci ont ratifié une entente de principe le 1<sup>er</sup> novembre.

Le Devoir



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

## Grèves tournantes: au tour de Lanaudière de manifester

Les deux jours de grève des employés de soutien de la Commission scolaire des Affluents, dans Lanaudière, se sont terminés par une manifestation dans les rues de Repentigny, mardi. À l'instar des 400 000 employés du secteur public membres du Front commun, ces travailleurs ont utilisé leurs journées de grève tournante pour réclamer hausses de salaire et meilleures conditions de travail. Les grèves se poursuivent jusqu'à vendredi dans l'ensemble de la province.

## PROCÈS DE GUY TURCOTTE

## Le trouble de l'adaptation n'empêche pas de réfléchir, dit un expert

STÉPHANIE MARIN à Saint-Jérôme

Guy Turcotte se rendait compte de ce qu'il faisait lorsqu'il a poignardé ses enfants et savait que c'était mal, a affirmé une psychiatre experte mandatée par la Couronne, qui a ajouté que l'accusé n'avait pas perdu contact avec la réalité ce jour-là.

C'est ce qu'a fait valoir la psychiatre France Proulx mardi au procès de Guy Turcotte pour meurtre qui se déroule au palais de justice de Saint-Jérôme.

Elle est d'avis — comme les deux experts de la défense — que l'accusé souffrait d'un trouble de l'adaptation le soir où il a tué ses deux jeunes enfants, Olivier et Anne-Sophie.

Avec un trouble de l'adaptation, le contact avec la réalité est maintenu, soutient-elle. «La personne sait ce qu'elle fait et comprend les conséquences de ses gestes», a-t-elle dit.

Elle base cette conclusion notamment sur le fait que Turcotte a dit avoir réalisé qu'il faisait mal à son fils Olivier après lui avoir

donné un premier coup de couteau.

L'experte, qui travaille principalement à l'Institut psychiatrique Philippe-Pinel de Montréal, a été mandatée dans ce dossier en 2015 et a rencontré l'ex-cardiologue une fois pour réaliser son expertise, le 7 août dernier.

Pour elle, le fait que l'accusé a donné 46 coups de couteau à ses enfants démontre «un acharnement», qui aurait pu se produire «dans un accès de rage, de colère. C'est une possibilité», a-t-elle dit.

Car il n'y a pas de preuve de psychose dans son cas, a ajouté l'experte.

De plus, en buvant du lave-glace, Turcotte a choisi de tenter de s'enlever la vie d'une façon «non violente», a-t-elle expliqué. Utiliser une arme à feu est considéré comme une méthode violente. Pour elle, son choix pourrait dénoter «une certaine ambivalence», que l'on voit dans des cas où les gens se donnent la possibilité de changer d'idée et d'appeler le 911 ou un proche qui viendrait les sauver.

La Presse canadienne

## Enquête sur les femmes autochtones: des consultations débuteront sous peu

KRISTY KIRKUP à Ottawa

Le gouvernement libéral demandera «d'ici quelques semaines» aux Canadiens de quelle façon il devrait enquêter sur les femmes autochtones disparues ou assassinées, a affirmé la nouvelle ministre des Affaires autochtones et du Nord.

En entrevue à La Presse canadienne, Carolyn Bennett a indiqué que le début des consultations préalables à l'enquête serait annoncé avant la fin du mois. Les familles des victimes, des représentants des provinces et des territoires ainsi que des organisations communautaires seront alors impliqués dans ce processus préliminaire, a-t-elle précisé lundi. «Il est important de réunir les familles, mais je crois que nous devons aussi aller parler aux gens qui ne peuvent venir ici. Il pourrait aussi y avoir un lien Internet.»

Ces consultations permettront notamment de définir précisément le mandat de la commission d'enquête et de déterminer le nombre de ses membres, a indiqué la ministre Bennett.

Des experts des questions autochtones — en outre le juge Murray Sinclair, président de la Commission de vérité et réconciliation, qui s'est penchée sur le drame des pensionnaires autochtones — sont aussi d'avis que le gouvernement devra établir très clairement les termes de l'enquête et le calendrier des travaux avant de procéder.

Le militant ojibwé Joan Jack, un avocat à la retraite qui a été candidat à la direction de l'Assemblée des Premières Nations, est l'un de ceux qui souhaitent que l'on se penche sur les violences observées tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des communautés autochtones. M<sup>me</sup> Bennett semble très ouverte à cette approche plus globale. «La plupart des gens que j'ai entendus souhaitent un mandat assez large pour se pencher sur ces enjeux complexes», a-t-elle affirmé.

## Changement de ton

M<sup>me</sup> Bennett, qui a été quelques années porte-parole libérale en matière d'affaires autochtones avant de devenir ministre, a eu le temps de tisser des liens étroits avec les membres des Premières Nations. Tant le juge Sinclair que le chef national de l'Assemblée des Premières Nations, Perry Bellegarde, ont d'ailleurs salué la nomination de M<sup>me</sup> Bennett aux Affaires autochtones, la semaine dernière.

Ces bonnes relations devraient aider la ministre dans



JUSTIN TANG LA PRESSE CANADIENNE

La ministre Bennett a indiqué que le début des consultations préalables à l'enquête serait annoncé avant la fin du mois.

ses fonctions, alors qu'elle amorce un travail complexe, qui sera assurément surveillé de très près. Sa première tâche sera de rétablir un climat de confiance entre le gouvernement et les autochtones. «Les gens savent, je crois, que je n'ai pas une baguette magique, que ça me prendra un peu de temps avant de faire les choses correctement, a-t-elle reconnu. Mais ce qu'ils veulent voir rapidement, je pense, ce sont des signes de changement de ton» à Ottawa.

Les relations entre les Premières Nations et le gouvernement fédéral s'étaient détériorées sous le gouvernement de Stephen Harper, surtout pendant les manifestations du mouvement Idle No More, à l'hiver 2012. Selon M<sup>me</sup> Bennett, le changement d'attitude à Ottawa commence «au plus haut échelon», chez Justin Trudeau. «Ce premier ministre est un fervent adepte de la réconciliation: c'est un dossier extrêmement important pour lui et pour le Canada.»

Par ailleurs, les conservateurs eux-mêmes semblent vouloir faire preuve de plus d'ouverture. La ministre Bennett s'est dite ainsi «agréablement surprise» d'apprendre que la chef intérimaire des conservateurs, Rona Ambrose, souhaite appuyer l'idée d'une enquête nationale sur les femmes autochtones disparues ou assassinées, ce que son gouvernement avait toujours écarté. Or, la collaboration de tous les partis sera nécessaire pour que le gouvernement aille rapidement de l'avant, a rappelé la nouvelle ministre.

Dans leur plateforme électorale, les libéraux ont promis de consacrer 40 millions de dollars sur deux ans à cette enquête nationale. Ils se sont aussi engagés à éliminer le plafond de 2,0% fixé à la croissance annuelle des budgets alloués aux réserves et aux services offerts spécifiquement aux Premières Nations.

La Presse canadienne

Téléphone : 514 985-3322  
Télécopieur : 514 985-3340

## LES PETITES ANNONCES

Courriel : petitesannonces@ledevoir.com

**160**  
APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

**OUTREMONT**  
445 St-Joseph Ouest, près Laurier  
Immeuble béton, ascenseurs  
4 1/2 (petit) 4 1/2 (grand)  
1 400 \$/mois 1 650 \$/mois  
Chauffé, eau chaude et électroménagers inclus.  
Garages intérieurs  
125 \$/mois  
**SURINTENDANT**  
514-276-5949

**160**  
APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

**DISCRIMINATION INTERDITE**  
La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

**OUTREMONT - 5, Vincent d'Indy**  
11<sup>e</sup>, 31<sup>e</sup>, 41<sup>e</sup> rénovés  
près métro, UdeM, Police/FRIGO.  
Chauffé, eau chaude, Ascenseur.  
514 737-8055 514 735-5331

**165**  
PROPRIÉTÉS À LOUER

**CHARLEVOIX-MAISON À LOUER POUR 1 À 6 MOIS**

Sabbatique? Période d'écriture? Saison de ski? Projet spécial? Retraite?  
Maison dans la montagne à La Malbaie (Pointe-au-Pic) avec une vue magnifique sur le fleuve. Entièrement meublée, incluant literie et vaisselle. À proximité du Mont Grand-Fonds, du Massif de Charlevoix, du centre de plein air Les Sources joyeuses, du casino de tous les services. 1 575 \$/mois, chauffé, éclairé. Prix à discuter pour location de 6 mois.  
438 491-2301 / 450 677-8046  
precourt.gagne@gmail.com

**I · O · N · D · E · X**  
REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL  
100 • 150 Achat-vente-échange  
160 • 199 Location  
200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL  
200 • 250 Achat-vente-échange  
251 • 299 Location  
300 • 399 MARCHANDISES  
400 • 499 OFFRES D'EMPLOI  
500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES  
600 • 699 VÉHICULES

**301**  
ŒUVRES D'ART  
Toiles Marc Séguin, Bon prix !!!  
Galerie d'art, 247 St-Charles O., Longueuil 514-452-3651  
www.galeriestcharleslongueuil.com

**307**  
LIVRES ET DISQUES  
"Librairie Bonheur d'Occasion" achète à domicile livres de qualité en tout genre. 514 914-2142  
1317, ave du Mont-Royal Est

**515**  
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE  
VOTRE ORDINATEUR BOGUE OU RALENTI ?  
Mise à jour et réparation P.C., Mac et portables.  
10 ans d'exp., Service à domicile.  
514 573-7039 Julien

**LES PETITES ANNONCES**  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8 H 30 À 17 H 00  
Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.  
Téléphone: 514-985-3322  
Télécopieur: 514-985-3340  
petitesannonces@ledevoir.com  
Conditions de paiement : cartes de crédit

**564**  
DÉCORATION INTÉRIEURE

**564**  
DÉCORATION INTÉRIEURE

**564**  
DÉCORATION INTÉRIEURE

**BAIN EN BOIS 100 % QUÉBEC ARTECO INC**

arteco.ca  
438.397.1560  
arteco.inc@gmail.com

**PARCE QUE VOUS ÊTES UNIQUE**

**Promotion spéciale Petites annonces**

Pour les annonces textes de 5 lignes et moins  
7 jours de parution : **100 \$**

Pour les annonces textes de 5 lignes et plus  
À l'achat de 4 parutions les samedis : **50 % de rabais**

Pour information  
Téléphone : 514 985-3322  
Courriel : petitesannonces@ledevoir.com

**LE DEVOIR**

**AVIS À TOUTS NOS ANNONCEURS**

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. LE DEVOIR ne sera pas responsable des erreurs répétées.  
Merci de votre attention.

Pour une publication section décès dans LE DEVOIR

Le Mémorial  
1895, rue Du Havre Montréal Qc H2K 2K4  
TÉL: 514 525-1149  
TÉL: 514 525-7999 memorial@ledevoir.com

Pour plus de détails, téléphonez ou par courriel (lundi à vendredi : 10h à 12h et de 13h à 17h00 (comptez à la clientèle fermée le dimanche)  
Samedi : fermé. Heure de tombée: 15h15.

**Le mémorial**

**164**  
CONDOMINIUMS À LOUER

**ROSEMONT - METRO PIE-IX 412, Terrasse privée**  
2 chambres, s.-bains spacieuse, douche séparée, grand rangement, incl.: lav./vaiss., syst. d'alarme, stationnement. Références.  
LIBRE. 950 \$ 438-380-3517

**170**  
HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER

**PARIS VII - XV Champ-de-Mars**  
Site exceptionnel - 2 1/2 rénové 08 Tt équipé, très ensoleillé, Sur jardin  
Sem/mois 514 272-1803

**PROVENCE**  
Vallée du Rhône  
Maison de village dans le quartier médiéval de Nyons.  
2 c.c. 2 s. de b. Toute équipée. Terrasse ensoleillée. Internet.  
www.bonnevisite.ca/nyons  
marieharlie@gmail.com

## ACTUALITÉS



Le brise-glace de recherche canadien Amundsen dans un paysage arctique

CLÉMENT SABOURIN AGENCE FRANCE-PRESSE

## La fonte de l'Arctique menace le thermostat de la planète

CLÉMENT SABOURIN  
À bord du NGCC Amundsen

Si elle continue à s'accélérer, la fonte des glaces de l'Arctique va ajouter tellement d'eau douce dans l'Atlantique Nord, qu'à terme, cela pourrait dérégler la formation des « eaux profondes », véritable thermostat du climat mondial, avertit le paléocéanographe Roger François.

Chef de mission scientifique à bord du brise-glace de recherche canadien Amundsen, ce chercheur belge étudie l'histoire de la planète en perçant les secrets de ses océans, tel l'Arctique où il dirige cet automne une mission regroupant une quarantaine de scientifiques spécialisés dans le réchauffement climatique.

Refusant tout alarmisme, il explique que depuis deux millions d'années, des cycles climatiques « bien marqués » s'enchaînent tous les 100 000 ans avec la « formation de calotte glaciaire sur le continent du Nord, suivie d'une fonte très rapide » qui s'étire sur 5000 ans.

Le dernier réchauffement climatique s'est produit il y a

entre 20 000 et 15 000 ans et avait entraîné une hausse du niveau de la mer de 130 mètres.

« C'est vraiment la tendance avec les fontes du Groenland et de l'Antarctique [...]. La plus grande différence avec aujourd'hui, c'est l'échelle de temps: ça n'a jamais été aussi rapide » que maintenant, dit-il.

Chaque cycle est marqué par une évolution du taux de carbone dans l'atmosphère. Lors du dernier réchauffement, le taux de gaz carbonique (CO<sub>2</sub>, principal gaz à effet de serre) dans l'air était passé de 180 parties par millions (PPM) à 280 PPM en 5000 ans. Jusqu'à la Révolution industrielle, le niveau est resté à 280, et depuis, il a grimpé inexorablement jusqu'à franchir le seuil de 400 PPM en 2015, explique ce scientifique.

« Si on continue de cette façon, et c'est ce qui semble se passer, eh! bien on va se retrouver d'ici la fin du siècle avec des taux qu'on n'a pas eus depuis l'époque des dinosaures, au Mésozoïque » avec 1000 PPM.

La dernière déglaciation avait été suivie d'une « stabilité du climat beaucoup plus

grande » qui a permis à l'homme de s'épanouir. « Notre civilisation, telle qu'on la connaît, est en fait un résultat direct de l'évolution du climat », résume le professeur à l'Université de Colombie-Britannique (UBC) de Vancouver.

### Rétroactions

Au cœur de ce climat propice à la civilisation humaine se trouvent les eaux profondes qui se créent dans l'Atlantique Nord, au large du Groenland.

Circulant dans les abysses des océans selon un itinéraire bien établi, ces eaux accumulent quantité de gaz carbonique provenant de l'atmosphère, en plus de constituer « un mécanisme majeur pour transporter la chaleur de l'équateur vers les pôles », selon M. François.

Avec la fonte de la calotte glaciaire, la dilution dans la mer des icebergs, constitués d'eau douce, « baisse la salinité, et rend beaucoup plus difficile la formation des eaux profondes ».

Or si le transfert de chaleur entre l'équateur et les pôles était interrompu parce que le thermostat que constituent les eaux profondes était brisé, alors

« les hautes latitudes deviendraient beaucoup plus froides ».

Un tel scénario — digne du film catastrophe de Roland Emmerich, *Le jour d'après* (2004) — s'est déjà produit lors du dernier réchauffement climatique. « Il faisait encore plus froid au début de la déglaciation qu'au maximum de l'ère glaciaire, dans le nord de l'Europe particulièrement », note le paléocéanographe.

La modification de la formation des eaux profondes n'est qu'une des multiples « rétroactions » (aussi appelées *feedbacks*) créées par le réchauffement climatique: une cause produit un effet qui renforce la cause, et souvent aggrave la situation.

« On ne connaît pas tous les *feedbacks* impliqués dans le réchauffement, de là l'inquiétude », relève Roger François. « Le système entier est tellement complexe, ce n'est pas quelque chose que l'on peut expérimenter, on parle de processus qui se passent à l'échelle planétaire. Il suffit d'un petit détail oublié pour avoir des conclusions différentes. »

Agence France-Presse

## Répétition générale pour le climat

Une « tâche considérable » reste pour les ministres de 70 pays avant de parvenir à l'accord de Paris

CATHERINE HOURS  
DOMINIQUE SCHROEDER

Paris — La tâche reste « considérable » pour parvenir en décembre à Paris à un accord ambitieux contre le réchauffement planétaire, avertit mardi le futur président de la COP21, le Français Laurent Fabius, même si les ministres de 70 pays réunis depuis dimanche ont fait « des avancées ».

« Nous avons franchi avec la pré-COP une étape importante avant [la COP de] Paris, mais nous restons plus que jamais mobilisés et la tâche qui reste est considérable », a dit M. Fabius, lors d'une conférence de presse.

A moins de trois semaines de l'ouverture de la conférence de l'ONU sur le climat, les ministres ont tenté de progresser sur les nombreux points de la négociation encore en suspens.

M. Fabius a compté « des avancées », notamment sur le principe d'une révision à la hausse régulière des engagements des États pour limiter le réchauffement.

Autre point de progrès, selon lui, le financement des politiques climatiques des pays du Sud par le Nord, un point dur du futur accord qui, pour la première fois engagera les pays en développement dans la réduction des gaz à effet de serre (GES).

Responsables historiques du réchauffement, les pays développés ont promis, en 2009, de leur fournir 100 milliards de dollars annuels à compter de 2020 pour leur permettre de se développer de manière propre et s'adapter aux impacts du réchauffement, mais les destinataires souhaitent que cette somme puisse augmenter après 2020, date d'entrée en vigueur de l'accord.

Désormais, l'idée que cette enveloppe soit « un plancher semble acceptée », a dit le ministre français.

Pour autant, les 100 milliards de dollars eux-mêmes ne sont pas bouclés, il n'y a pas d'accord sur les montants futurs et sur qui doit contribuer, et la répartition (prêts/dons) fait débat.

Pour donner une impulsion à la conférence, plus de 110 (117) chefs d'État et de gouvernement sont attendus le jour de l'ouverture, le 30 novembre.

« L'élan est là », a déclaré à l'AFP Tony de Brum, le responsable des îles Marshall, qui a vu à Paris « des consultations inédites, une capacité à se parler ouvertement ».

« Malgré tous les défis qui

nous attendent, les ministres réaffirment qu'il est toujours possible d'arriver à un accord », insiste la responsable climat de l'ONU, Christiana Figueres.

### 3, 2, 1 degré Celsius

« Un accord effectif est à portée de main », a réaffirmé depuis les États-Unis le secrétaire d'État américain John Kerry: il « prouvera que les dirigeants du monde comprennent enfin l'ampleur du défi que nous avons à relever ».

Depuis l'échec de Copenhague en 2009, le monde a changé, les impacts du réchauffement se font sentir, et des pays hier réticents à s'engager sont devenus moteurs, comme la Chine, premier émetteur mondial de GES.

L'Arabie saoudite elle-même a remis mardi ses engagements à l'ONU, 157<sup>e</sup> État à le faire.

Pour autant, la bascule dans la lutte contre le dérèglement climatique, qui implique de tourner le dos à des énergies fossiles jusqu'ici fondements du développement des économies, reste à venir. Et la somme des engagements nationaux porte à ce stade le monde à 3 °C, au lieu des 2 °C maximum visés.

Le niveau de concentration des GES a atteint en 2014 un nouveau record, et la planète a gagné près de 1° depuis la Révolution industrielle.

Les États se sont engagés à rester sous 2 °C au total, mais les plus vulnérables réclament 1,5 °C, confortés par une somme de rapports sur les impacts du réchauffement qui s'accumulent à l'approche de la COP.

Là encore, cet « objectif de long terme » et la manière d'y parvenir seront un point important des négociations.

À ce sujet, « les ministres n'ont pas fourni de vraie direction » et « ont gâché une chance de rendre espoir aux milliards de gens qui craignent les conséquences dramatiques du réchauffement », a réagi Martin Kaiser, de Greenpeace.

Les négociateurs auront aussi à s'accorder sur la forme juridique de l'accord.

« Chacun veut garder ses cartes pour l'emporter à la dernière minute », explique la négociatrice japonaise Aya Yoshida: « c'est la nature de la négociation ».

Selon les scientifiques, à 2°, le monde s'expose à un bouleversement des espèces ou encore du niveau des mers, avec, surtout, un risque de réactions en chaîne accélérant encore ces impacts.

Agence France-Presse

## La CEDH rejette la « démonstration de haine et d'antisémitisme » de Dieudonné

ARNAUD BOUVIER  
à Strasbourg

Faire applaudir sur scène un négationniste notoire ne relève pas de la liberté du spectacle, mais d'une « démonstration de haine et d'antisémitisme », a tranché mardi la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), en déboutant le polémiste français Dieudonné.

Dieudonné M'Bala M'Bala avait saisi les juges européens en faisant valoir une atteinte à sa liberté d'expression, en raison d'une amende de 10 000 euros (14 250 \$CAN) qui lui avait été infligée par la justice française pour « injure » à caractère racial.

Le polémiste avait été condamné pour son spectacle du 26 décembre 2008 au Zénith de Paris. Ce soir-là, il avait convié sur scène le négationniste Robert Faurisson, l'avait fait applaudir par le public et lui avait fait remettre un « prix de l'inféquentabilité » par un compare déguisé en déporté juif.

La Cour européenne a estimé que « la soirée avait perdu son caractère de spectacle de divertissement pour devenir une réunion qui, sous couvert de représentation humoristique, valorisait le négationnisme ».

« Travestie sous l'apparence d'une production artistique », la « prise de position haineuse et antisémite caractérisée » à laquelle s'est livré le polémiste



Dieudonné

LOIC VENANCE AFP

« est aussi dangereuse qu'une attaque frontale et abrupte » contre la mémoire de l'Holocauste et les Juifs, et ne « mérite donc pas » d'être protégée par la liberté d'expression, a tranché la CEDH.

Dans une décision définitive, elle a déclaré irrecevable la requête de celui qu'elle qualifie d'« humoriste engagé en politique », en soulignant que la Convention européenne des droits de l'homme, dont elle est la garante, ne protégeait pas « les spectacles négationnistes et antisémites ».

Pour la Cour, invoquer la liberté d'expression dans un tel cas relève d'un « abus de droit »: Dieudonné a tenté de « détourner » la Convention

de sa « lettre » et de son « esprit », ont estimé les juges. Selon eux, admettre le raisonnement du requérant aurait contribué « à la destruction des droits et libertés garantis » par cette Convention.

### Déception dans le clan de Dieudonné

L'avocat du polémiste de 49 ans, M<sup>e</sup> Jacques Verdier, a fait part de sa « profonde déception ».

La CEDH n'a pas été « à même de dépasser un certain nombre de basses considérations, qui sont celles de certaines associations qui, par principe, luttent contre Dieudonné », a-t-il déploré.

Le premier ministre français Manuel Valls — qui lorsqu'il était ministre de l'Intérieur était monté en première ligne pour faire interdire les spectacles de Dieudonné — a salué mardi sur Twitter une décision « ferme et belle ».

« Nul ne peut se cacher derrière la liberté d'expression pour se livrer à l'antisémitisme, à la haine », a tweeté M. Valls, qui poursuit actuellement Dieudonné devant les tribunaux. Ce dernier l'avait traité de « Mussolini moitié trisomique » dans une vidéo diffusée sur Internet.

C'est la première fois que la CEDH était appelée à se prononcer sur Dieudonné — un habitué des prétoires français, plusieurs fois condamné pour ses propos antisémites.

Dans les mois à venir, elle aura toutefois d'autres occasions de se pencher sur son cas: le polémiste a déposé des requêtes — toujours pendantes à Strasbourg — contre l'interdiction par les autorités françaises de trois de ses spectacles en janvier 2014, à Nantes, Orléans et Tours.

Devant les tribunaux, Dieudonné s'était défendu en expliquant que l'arrivée de M. Faurisson sur scène avait été « très drôle » et que les spectateurs avaient ri. Mais la CEDH, pas plus que la justice française, n'a adhéré à cette analyse. « Les réactions du public [du Zénith] montrent que la portée antisémite de la scène a été perçue par les spectateurs », relève les juges européens.

Pour le juriste français Nicolas Hervieu, spécialiste de la CEDH et de sa jurisprudence, les magistrats européens ont opposé à Dieudonné une « fin de non-recevoir très brutale, qui douche tous les espoirs de ceux qui voudraient, sous couvert d'humour, exploiter les failles des dispositifs nationaux de lutte contre le racisme et l'antisémitisme ».

Cet arrêt marque également, de la part des magistrats européens, une « volonté de consolider une jurisprudence qui a toujours été très ferme sur la négation de la Shoah », selon M. Hervieu.

Agence France-Presse

## Record d'algues dans le lac Érié

Toledo, Ohio — La prolifération des algues sur le lac Érié cet été fut la plus importante jamais documentée et a laissé une épaisse couche sur une surface du lac équivalant à la taille de la ville de New York. L'efflorescence algale, aidée par des pluies abondantes, a surpassé l'écllosion record de 2011, qui s'étendait de Toledo à Cleveland, a indiqué mardi l'administration américaine océanique et atmosphérique (NOAA). Au début et à la mi-août, l'écumage des algues couvrait environ 780 kilomètres carrés. Mais la véritable efflorescence était beaucoup plus grande. Les experts en sont toujours à déterminer

sa grosseur exacte, mais il est déjà clair qu'elle était plus grosse que toute autre jamais mesurée, a affirmé Richard Stumpf, un chercheur à la NOAA. La colonie d'algues s'est tenue vers le centre du lac entre le Canada et l'Ohio et loin de la rive, ce qui a atténué l'impact sur les plaisanciers et les usines d'eau potable. En août 2014, les toxines d'une colonie beaucoup plus petite avaient contaminé l'eau potable de 400 000 personnes dans la région de Toledo et d'une frange du sud-est du Michigan. L'Ohio, le Michigan et l'Ontario ont accepté en juin de réduire de façon considérable le montant de phosphore qui se retrouve dans le lac au cours des dix prochaines années.

Associated Press

**Vous avez des droits nous pouvons vous aider**

**Yves Ménard**  
Avocats inc.

514.861.0469

menardavocats.com

## ÉDITORIAL

MYANMAR

## Le pouvoir de la désobéissance

Ce qui vient de se passer au Myanmar est proprement extraordinaire. Vingt-cinq ans après les élections annulées par la junte, en 1990, Aung San Suu Kyi et sa Ligne nationale pour la démocratie (LND), jamais complètement vaincues malgré la répression, ont massivement remporté les législatives de dimanche dernier. Triomphe de la résistance, certes. Pour autant, l'armée tient encore tous les leviers du pouvoir.



Épisode phénoménal dans la vie politique birmane, malgré l'état dans lequel l'armée tient toujours la société et le système politique. Du coup d'État de Ne Win en 1962 à l'autodissolution calculée de la junte au début de 2011, près de 50 ans de vie nationale se sont écoulés sous une dictature d'un obscurantisme qui n'a guère été égalé dans les pays de l'Asie, pourtant rompue à la mainmise des militaires sur les appareils d'État.

Ce qui est stupéfiant, c'est que la junte aura pendant 20 ans tenté sans succès de faire taire et de faire oublier Aung San Suu Kyi, figure tutélaire du mouvement démocratique, pour finalement se résigner à l'idée de composer avec elle. Avec le résultat que l'ouverture démocratique créée par la victoire électorale de la LND constitue aussi un exercice utile à la légitimation du pouvoir militaire, même si l'UDSP, le parti de l'armée, s'est fait déculotter dans les urnes. La «Lady» en est parfaitement consciente, et pratique depuis sa libération il y a cinq ans l'équilibre politique avec un art consommé.



GUY TAILLEFER

Les sanctions occidentales n'ont évidemment pas été étrangères à la décrispation du régime. Aujourd'hui, ces mêmes pays occidentaux se trouvent objectivement à faire comme la Chine et à accompagner une dynamique de développement économique qui donne de l'oxygène à l'armée. L'essentiel de l'activité commerciale continue et continuera de passer par deux sociétés de portefeuille sous contrôle militaire, créées dans les années 1990. La réconciliation finalement opérée par l'Occident vient vitalement renflouer les coffres de la caste militaire. On pourrait dire pour résumer : tout est différent, mais rien n'a changé.

Cela dit, le Myanmar est un pays à la chimie instable où l'unité de sa très grande diversité ethnique n'a jamais tenu que par la force. Il coulait de source qu'Aung San Suu Kyi remporterait les législatives, à partir du moment où l'armée accepterait de laisser les Birmans voter librement, ce qu'ils ont fait dans une proportion de 80%. Il s'agit d'une victoire du peuple, au sens le plus vrai. Dans quelle mesure, maintenant, l'armée honorera-t-elle le message?

Les prochains mois seront cruciaux et éclairants, puisque va se jouer d'ici février ou mars l'élection par le nouveau Parlement du chef de l'État. Que la LND remporte les deux tiers des sièges, ce qui semble à peu près acquis, et elle aura le pouvoir de choisir le prochain président. La Constitution interdisant cependant à Aung San Suu Kyi de devenir présidente, cette dernière a mis la pression récemment sur l'armée en affirmant non sans audace qu'elle comptait diriger le gouvernement d'une manière ou d'une autre. Alors quoi? S'engagent d'intrigants jeux de coulisses. Il est incontestable qu'un éventuel gouvernement de la LND sera largement menotté par l'armée, qui dispose notamment du dernier mot dans la nomination de ministres clés comme ceux de la Défense et de l'Intérieur. Mais on peut présumer que l'armée a intériorisé l'évidence qu'à trop nier la volonté populaire, cela ne servirait pas ses intérêts. Ces législatives ont ouvert une brèche.

PARTIELLES DU 9 NOVEMBRE

## Sans ironie

On aurait pu croire que le premier ministre voulait faire de l'ironie lorsqu'il a lancé, après le dépouillement des vote lundi, qu'il s'agissait d'une «bonne soirée pour la démocratie».

Pourtant, les taux de participation anémiques de lundi n'ont absolument rien d'un signe de santé démocratique. Aucun n'a dépassé les 45%. Dans Beauce-Sud, on s'en est certes approché, avec 43,21%. On a frôlé les 40% dans René-Lévesque (39,62%). Dans Saint-Henri-Sainte-Anne et Fabre, respectivement 23,85% et 23,03% des électeurs inscrits ont participé au scrutin. Certes, on n'a pas défoncé le plancher de participation à une partielle: 16,93% dans Viau en 2013; mais on est très loin du plafond de 65,37% dans Berthier en 2002.

Avec ses trois gains, le gouvernement pourra conclure que les électeurs ne s'opposent pas à ses politiques, même celles de «redressement»; ou alors qu'ils ont choisi de ne pas manifester leur mécontentement dans les urnes. Il a raison. C'est pourquoi il ne fallait percevoir dans l'affirmation de M. Couillard aucun esprit ironique. C'est humain: nous aimons tous beaucoup la démocratie, surtout lorsqu'elle nous confirme ce que l'on pense, espère, souhaite.

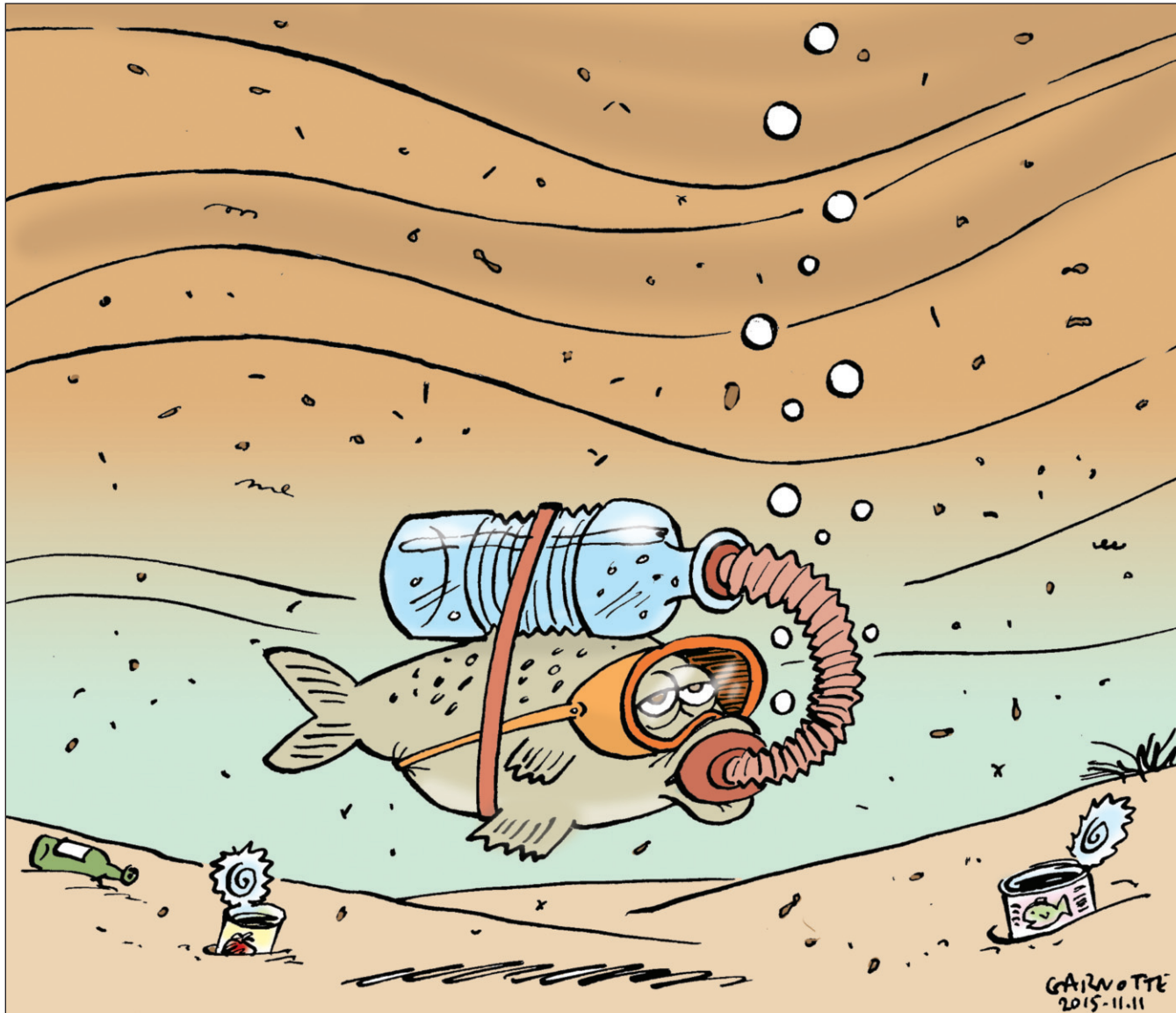
L'enthousiasme de M. Couillard visait peut-être à masquer le fait qu'il est au moins en partie responsable de cette participation peu vigoureuse. Ces élections partielles, rappelons-le, ont été déclenchées en plein dans l'ultramathon des fédérales. Manœuvre rare, voire inédite au Québec. Cela a sans contredit distrait plusieurs électeurs. M. Couillard aurait très bien pu attendre un peu. Il a plutôt choisi de précipiter ces scrutins en invoquant de manière naïve des raisons purement partisans: un Conseil général de son parti se tiendra en fin de semaine prochaine et les nouveaux élus pourront y être acclamés. Rien pour contrer une certaine désaffection...

Paradoxe: l'argumentation du gouvernement visant à justifier l'abandon des élections scolaires est centrée sur la faible participation. Selon *Le Journal de Québec*, le ministre de l'Éducation François Blais déposerait même incessamment un projet de loi pour annuler une élection partielle prévue le 13 décembre à la Commission scolaire English Montreal (CSEM). Pourtant, en novembre 2014, le taux de participation à la présidence de la CSEM fut de 21,25%: on n'est pas très loin des taux qui ont fait gagner les libéraux dans Saint-Henri-Sainte-Anne et Fabre. Et au fait, dans ces deux circonscriptions, le vote exprimé pour les candidates libérales représente 9 et 10% seulement des électeurs inscrits. Une «bonne soirée pour la démocratie», vraiment. Sans ironie.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 &gt; FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
 Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU  
 Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN  
 Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE  
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
 Adjointes PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENEY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY  
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

## Incitation à la haine

Je crois que la vraie question au sujet des radios de Québec n'est pas la liberté d'expression, mais plutôt l'incitation à la haine. Et malheureusement, il y a trop peu de cynisme et d'humour dans leur discours pour pouvoir les comparer à *Charlie Hebdo*. Ces animateurs, au contraire, se prennent très au sérieux et leur but est de convaincre le plus grand nombre de gens possible qu'ils sont victimes d'injustice, et que les responsables de leurs malheurs sont les écologistes, les intellectuels, les cyclistes, les féministes, les autochtones, etc.

Ces animateurs pointent des groupes sociaux et les stigmatisent, les démontrent, les ridiculisent, et ainsi, fort habilement, réveillent la haine, la colère, l'envie et les frustrations chez leurs auditeurs. Voilà d'où provient le climat vicié de Québec. Leur pouvoir est grand, il n'y a qu'à regarder la carte électorale de la dernière élection fédérale pour voir clairement le phénomène.

Cette tactique de prise de pouvoir idéologique à travers les médias s'est vue nombre de fois dans l'histoire, cela dégénère immanquablement vers la radicalisation et la violence. N'y a-t-il pas

une loi au Québec ou au Canada pour interdire les discours qui incitent à la haine?

Stéphanie Béliveau

Le 9 novembre 2015

## Péage sur les ponts: et pourquoi pas un visa avec ça?

Il serait peut-être temps de faire le lien entre ces diverses études qui se multiplient sur la situation de Montréal, notamment des suivantes. Selon les médias, plus de 400 entreprises importantes ont quitté l'île de Montréal depuis cinq ans. Il se vend maintenant 20% moins de billets de spectacles. Le surmenage professionnel des travailleurs est causé davantage par les embouteillages que par le travail. Les grandes chaînes de magasins préfèrent s'établir en banlieue qu'à Montréal. La Chambre de commerce de Montréal estimait déjà en 2011 que l'activité commerciale de Montréal avait diminué de 20% à cause de la fuite des banlieusards.

Un restaurateur de la rue Duluth déclarait à la télévision que la fermeture de res-

taurants est causée par nos policiers «à quota» et non par les gangs de rue. Notons que le montant de 180 millions de dollars de contraventions annuellement, soit 60\$ par tête, enfants inclus, pour toute la région de Montréal est carrément scandaleux.

Si la réputation de Rome souffre des voleurs à la tire, avec ses policiers habillés en clowns, Montréal a trouvé pire. Interdire le stationnement sur un côté de rue en tout temps rend difficile l'exercice de certaines professions et de certains arts.

A notre époque, où il est facile de délocaliser un emploi aux Indes, il ne devrait pas être impossible de le délocaliser en banlieue, comme le démontrent tous ces énormes immeubles de bureaux qui se multiplient autour du Carrefour Laval ou du Quartier Dix30. Y déplacer un employé équivaut à lui donner un «congé de trafic» d'une douzaine d'heures par semaine et une augmentation de revenu non imposable de cinq à dix mille dollars. [...]

Les Montréalais devraient y penser à nouveau avant de poursuivre toutes ces politiques hostiles d'isolement. Le trou de beigne pourrait grandir encore et encore. Montréal n'est déjà plus irremplaçable!

F. Pierre Gingras

Prévost, le 8 novembre 2015

LIBRE OPINION

## Sauvons le Centre Lucie-Bruneau

MONIKA THRONER

Présidente du comité des usagers du CRLB, ex-membre du conseil d'administration du CRLB

ST-JEAN BOLDOC

Avocat retraité, ex-président du conseil d'administration du CRLB

Fléuron institutionnel de l'est de Montréal au service des personnes handicapées, le Centre de réadaptation Lucie-Bruneau (CRLB) est menacé d'une quasi-fermeture dans un proche avenir. La réorganisation et les restrictions budgétaires du réseau de la santé pourraient ainsi frapper durement les plus vulnérables des citoyens en réduisant leur accès aux services.

En effet, le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal projette de déménager presque tous les programmes de réadaptation du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau de l'avenue Laurier près d'Iberville à l'Institut de réadaptation Gingras-Lindsay de Montréal (IRGLM) du quartier Côte-des-Neiges. Pour le moment, les seuls programmes qui pourraient y demeurer sont les aides techniques à la mobilité et à la posture, et la réadaptation au travail.

Le projet prévoit également la fermeture de l'internat de la Maison Lucie-Bruneau, même si des millions y ont été investis depuis 2010 pour moderniser les lieux et lui permettre de desservir encore mieux ses usagers. Enfin, le CIUSSS dé-

ménagerait, dans les installations du CRLB, l'Institut Raymond-Dewar, qui est un centre de réadaptation spécialisé en surdité et communication. Ce projet est inacceptable pour plusieurs raisons: il va tout d'abord carrément à l'encontre du besoin essentiel de proximité des services, qui est une composante de l'accès à ces mêmes services. Il obligera la population handicapée de l'est de Montréal à aller dorénavant beaucoup plus loin dans l'ouest de l'île pour recevoir les services qu'elle recevait jusqu'à présent au CRLB. On a tout simplement oublié, par exemple, qu'un très long trajet en minibus du transport adapté, accentué au jumelage de passagers, est éprouvant pour les usagers compte tenu de leur «fatigabilité» et de leur fragilité.

Le projet risque aussi d'occasionner une perte d'expertise extrêmement dommageable en matière de réadaptation. De nombreux professionnels et médecins, qui habitent dans les quartiers environnants du CRLB, pourraient refuser le transfert et dénicher un emploi dans le réseau le plus près de leur domicile.

Fondé dans les années 1920, le CRLB a constamment été une organisation d'avant-garde qui s'est démarquée par l'excellence des services spécialisés et surspécialisés en réadaptation en déficience physique motrice ou neurologique. Il continue d'être un acteur incontournable de la participation sociale des personnes lourdement handicapées. Au fil du temps, son approche humaniste, ses

innovations et son expertise à la fine pointe des connaissances l'ont rendu indispensable.

Loin d'être un établissement dysfonctionnel, le CRLB est au contraire performant à tous égards. Ses usagers sont très satisfaits des services reçus, et son personnel compétent est heureux d'y travailler. Sa situation financière est enviable, étant sans déficit depuis dix ans et ayant même un surplus accumulé. Son conseil d'administration a toujours été soucieux de réduire les coûts administratifs et d'améliorer le continuum de services, mais il n'a jamais songé à mettre la clef dans la porte.

Enfin, il serait injuste et injustifiable que la population de l'est de l'île de Montréal se retrouve sans centre de réadaptation alors que celle de l'ouest de l'île en aurait deux, soit l'IRGLM et le Centre de réadaptation Constance-Lethbridge, ce dernier étant l'équivalent du CRLB pour l'ouest de l'île. Cela serait d'autant plus aberrant que la grande majorité des personnes handicapées vivent à l'est de la rue Saint-Laurent.

Le CRLB est une institution moderne et dynamique qui rayonne depuis des décennies dans le monde de la réadaptation. Les personnes handicapées et leurs organismes communautaires y sont très attachés. Le démantèlement de cet établissement de santé jouissant d'une grande réputation serait incompréhensible et déraisonnable. Voilà pourquoi nous demandons l'abandon immédiat de ce projet.

SECTEUR PUBLIC

## Contre les lois spéciales, la désobéissance civile?

Depuis le dernier décret des conditions de travail par le gouvernement en 2005, le droit a changé

MICHEL COUTU

Professeur titulaire de droit du travail à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal

Le président du Conseil du trésor, Martin Coiteux, a affiché récemment sa ferme volonté de régler «avant les Fêtes» le dossier de la négociation collective dans le secteur public. Comme les deux parties demeurent à des années-lumière d'un règlement négocié (les dernières offres du gouvernement assimilant au surplus la négociation collective et l'obligation d'équité salariale), l'hypothèse la plus probable est celle d'un scénario à la 2005, c'est-à-dire l'imposition unilatérale des conditions de travail par loi spéciale.

Le contexte actuel est cependant différent de celui qui prévalait en 2005. D'une part, après des décennies d'austérité, un ras-le-bol général s'exprime du côté des salariés, avec un degré de mobilisation depuis longtemps inédit et des mandats de grève obtenus avec une forte majorité. D'autre part, le droit du travail a vécu une transformation majeure: la négociation collective et le droit de grève ont le statut de droits fondamentaux, depuis les arrêts de la Cour suprême du Canada dans les arrêts *Health Services* (2007), *Police montée* (2015) et *Saskatchewan Federation of Labour* (2015). Une entrave substantielle à ces droits fondamentaux, que l'État a l'obligation constitutionnelle de protéger, ne peut être faite à la légère: l'État devra en démontrer le caractère nécessaire dans le cadre d'une société libre et démocratique (art. 1<sup>er</sup>, Charte canadienne des droits). La question est cruciale, car une loi spéciale comportant *a priori* des éléments d'inconstitutionnalité accuserait dès le départ un fort déficit de légitimité qui pourrait s'avérer fatal à sa mise en œuvre. Nous l'avons vu en 2012, à l'occasion du Printemps

érable, quant à la loi 78 [parfois appelée à tort loi 12]. Celle-ci, objet des critiques de la Commission des droits et du Barreau du Québec, ne fut pas respectée et accrut au contraire la grogne populaire contre le gouvernement Charrest. Mis au pied du mur, celui-ci n'eut d'autre choix que de déclencher des élections pour tenter de faire approuver sa politique de hausse des droits de scolarité. On connaît la suite...

S'il y a loi spéciale, il y a fort à parier que celle-ci sera dans son contenu similaire à la loi 43 de 2005: décret des conditions de travail, imposition d'amendes astronomiques, double perte salariale par jour de grève, cessation de la retenue à la source des cotisations syndicales, interdiction des piquets de grève, etc. L'ensemble de ces mesures équivaut à une re-criminalisation *de facto* du droit de grève. De telles lois spéciales, aux conditions de plus en plus draconiennes, ont souvent été utilisées dans le secteur public au Québec. Elles ont fait l'objet de condamnations répétées du Comité de la liberté syndicale (CLS) du BIT, celui-ci les considérant comme incompatibles avec la Convention n° 87 relative à la liberté syndicale (ratifiée par le Canada). Mais la Cour suprême reconnaît maintenant une «*valeur persuasive considérable*» aux décisions du CLS, comme le font nombre d'autres tribunaux, telle la Cour européenne des droits de l'Homme (arrêt *Demir* de 2008). Le gouvernement du Québec agirait de manière déraisonnable en faisant fi des principes constitutionnels et du droit international relatifs à la liberté syndicale, au risque de compromettre dès le départ la légitimité d'une éventuelle loi spéciale et d'inciter ainsi à la «*désobéissance civile*».

La notion de désobéissance civile appartient au vocabulaire de la philosophie morale et politique, et ne représente pas un concept juridique. Le droit canadien est fortement attaché à l'idée d'une présomption de la constitutionnalité des lois: en effet, il n'y a pas d'exemples où une requête en sursis d'application d'une loi ait été

accordée au Canada pour protéger les droits fondamentaux des salariés. Par ailleurs, le droit constitutionnel canadien ignore la technique (européenne) du contrôle *a priori* des normes, qui permet de suspendre, à l'initiative de parlementaires, l'application d'une loi tant que sa validité constitutionnelle n'a pas été confirmée par la cour compétente. On voit ici le grave problème qui résulte de cette déficience de notre droit constitutionnel du point de vue des remèdes disponibles. Vu la lenteur de la justice, le temps joue en faveur d'un gouvernement déterminé à faire fi, le cas échéant, des normes constitutionnelles: il n'y aura pas de jugement définitif avant de nombreuses années, et même si l'inconstitutionnalité est finalement prononcée, le mal aura été fait: un retour en arrière apparaîtra impraticable, les juges n'étant pas du tout enclins, au demeurant, à accorder des compensations en dommages aux intéressés.

En définitive, la question de la désobéissance civile est d'ordre politique et non juridique. D'un point de vue sociologique, elle apparaît étroitement liée au degré de légitimité que revêt la loi spéciale pour des secteurs importants de la population. La décision politique de désobéir relève alors d'une évaluation qui fait intervenir un rapport moyen-fin, fondé sur la probabilité que d'éventuelles poursuites soient abandonnées par le gouvernement ou invalidées par les tribunaux (des précédents existent). L'important, en ce qui concerne le processus en cours dans le secteur public, c'est sa nature démocratique exemplaire: plus d'un demi-million de salariés qui se prononcent, en assemblée délibérante, par vote secret sur l'attitude à prendre, voilà une chose rare dans nos sociétés qui encourage plutôt une «*citoyenneté*» tout à fait passive. Ce processus doit être encouragé et poursuivi: il revient en effet aux membres concernés, réunis en assemblées générales, de prendre position, y compris quant à l'attitude à adopter vis-à-vis d'une éventuelle loi spéciale.

## Parce qu'on est en 2015

FRANCINE PELLETIER



La phrase a fait le tour de la planète en gage de l'élégance et de la modernité du nouveau gouvernement canadien. «*Parce qu'on est en 2015*» est l'explication on ne peut plus succincte du premier ministre Trudeau à un cabinet composé à 50% de femmes. Élémentaire, mon cher Watson. Jusqu'aux conservateurs, qui se sont empressés de se donner une femme chef intérimaire, de la même génération que son homologue libéral par-dessus le marché. On se rattrape comme on peut.

Mais il n'y a pas que la question des femmes qui est une évidence en 2015. La question environnementale l'est tout autant. Le temps se fait court pour ce qui est de la survie de la planète, et le sommet de Paris arrive à grands pas pour nous le rappeler. Nous avons à peine quelques décennies, un clin d'œil dans l'histoire de l'humanité, pour ramener sous la barre de la catastrophe la température du globe. Pour l'instant, la catastrophe est prévue pour 2036, disent les scientifiques, si nous n'arrivons pas à maintenir le réchauffement climatique en deçà de 2°C. Il ne s'agirait pas seulement de plus de tempêtes, de fonte de glace ou de météo erratique, ce qu'on voit déjà, mais du début d'un dérèglement global qui affecterait «*l'eau, la terre, la nourriture ainsi que la sécurité nationale, l'énergie et la prospérité économique*». Il est donc minuit moins cinq, mon cher Watson.

Or, c'est précisément dans ce domaine que le nouveau gouvernement risque de se casser les dents. Jusqu'à maintenant, le dynamique M. Trudeau a su apporter une approche très «*génération X*» aux grandes questions de l'heure. Que ce soit les femmes, la diversité culturelle, l'ouverture sur le monde ou l'accès à l'information, ce sont des choses qui, chez lui, coulent de source. L'environnement, certainement une préoccupation plus proche de son âge que de celui de ses prédécesseurs, semble ici l'exception. M. Trudeau était d'ailleurs un promoteur du pipeline Keystone XL, que vient de renvoyer aux calendes grecques le président Obama. La raison est simple: la défense de l'environnement est en contradiction avec l'exploitation des ressources énergétiques, en commençant par le pétrole, dont dépendent au moins trois provinces canadiennes et une bonne partie de l'économie.

Bien que tous les politiciens se drapent actuellement dans le jargon du «*développement responsable*», qui nous permettrait de continuer d'exploiter le pétrole tout en préservant l'environnement, c'est essentiellement de la foutaise. L'environnement a été trop longtemps malmené et a des ramifications trop profondes pour qu'il n'y ait pas ici quelques compromis déchirants à faire. En passant, en synchronicité avec le sommet de Paris, les concentrations de gaz à effet de serre viennent tout juste de dépasser les 400 parties par million. On annonce également que 2015 «*sera la première année dont la température franchira le cap de 1°C de réchauffement*».

Contrairement à la promotion des femmes, de la science ou de la diversité culturelle, où il n'y a rien à perdre et tout à gagner, l'environnement ne représente pas une situation «*win-win*» pour le gouvernement Trudeau. C'est d'ailleurs ce qui explique sa politique biscornue concernant les oléoducs. M. Trudeau refuse, au nom de la protection côtière, l'oléoduc Northern Gateway en Colombie-Britannique, tout en appuyant les projets beaucoup plus ambitieux de Keystone XL et, advenant un monitoring environnemental plus sérieux, celui d'Énergie Est, le seul pipeline toujours sur la table. La raison de ce «*deux poids, deux mesures*»? Northern Gateway comporte également du transport par bateau, ce qui, selon plusieurs, est plus risqué qu'un simple oléoduc.

Mais s'en tenir uniquement à la méthode de transport, c'est un peu court comme évaluation environnementale. On sait déjà qu'il existe trois fois plus de ressources énergétiques qu'il est possible d'exploiter, si on est pour freiner le réchauffement climatique. Une étude britannique a d'ailleurs récemment établi les réserves exactes qui devront rester intouchées. Il s'agit de 82% des réserves mondiales de charbon, 50% de gaz naturel et 33% de pétrole, incluant près de 100% des sables bitumineux, un produit particulièrement toxique et dispendieux à exploiter.

Les politiciens ont beau faire de beaux discours sur la soi-disant conciliation environnement-économie, le beurre et l'argent du beurre, en ce qui concerne le développement des sables bitumineux, ne tiennent tout simplement pas la route. Ottawa devra trouver mieux s'il entend relever la tête du pays en matière environnementale.

fpelletier@ledevoir.com

## Les tâches de M<sup>me</sup> Anglade

La nouvelle députée de Saint-Henri-Sainte-Anne devra entendre, respecter et exécuter les mandats que la population lui a donnés

PATRICIA VIANNAY

Résidente de Saint-Henri-Sainte-Anne et organisatrice au POPIR - Comité logement

Quand on est libéral, se faire élire dans Saint-Henri-Sainte-Anne ne semble pas être un défi. Dominique Anglade l'a bien compris et c'est là qu'elle a choisi de se présenter pour faire son entrée à l'Assemblée nationale. Sauf qu'avec ce mandat vient aussi la responsabilité de porter les besoins locaux à Québec: c'est là que le vrai défi commence!

Saint-Henri-Sainte-Anne est avant tout un quartier populaire, et ce, malgré l'embourgeoisement galopant. À l'ombre des nouvelles tours de Griffintown et des marinas privées le long du canal de Lachine, les gens du Sud-Ouest sont plus pauvres que les autres Montréalais. Le revenu médian dans le Sud-Ouest est de 25 395\$ contre 32 629\$ à Montréal.

Saint-Henri-Sainte-Anne est avant tout un quartier de locataires avec dans certains secteurs, comme Saint-Henri et Pointe-Saint-Charles, plus de 72% de ménages locataires. La plus grande pauvreté des ménages fait que les mal-logés sont très nombreux dans le quartier: 8980 ménages ont un taux d'effort trop important (ils consacrent 30% et plus de leur revenu pour se loger), dont 2470 mettent 80% et plus de leur revenu dans le loyer... Ces derniers sont à très haut risque d'itinérance! Que va faire la nouvelle députée libérale pour ces mal-logés du Sud-Ouest?

Pendant quatre semaines de campagne électorale, tous les jours, les employés et les militants du POPIR - Comité logement ont fait du piquetage devant le bureau de campagne de M<sup>me</sup> Anglade. Certains midis, les gens du quartier et les organismes se sont joints à eux. Le 29 octobre, journée de débrayage du Front commun, les travailleuses et travailleurs du CLSC Saint-Henri ont participé au piquetage. Le lundi 2 novembre, journée de grève du communautaire, plus



Dominique Anglade devra porter les demandes locales, sans quoi elle fera face à la grogne populaire et à la grande capacité du Sud-Ouest de se mobiliser.

de 80 personnes ont tenu leur déjeuné de grève devant ses bureaux. Mis à part le premier jour de piquetage pour faire quelques commentaires insignifiants sur la campagne qui commençait, elle n'est plus sortie de ses bureaux!

De plus, le vendredi 30 octobre, les quatre tables de quartier de Pointe-Saint-Charles, la Petite-Bourgogne, Saint-Henri, Côte-Saint-Paul et Ville-Émaré sont allées à son local pour porter, notamment, une demande d'engagement pour 4000 nouveaux logements sociaux dans la circonscription et un réel contrôle des loyers. Elle n'était pas là pour répondre, même si elle avait été prévenue. Elle n'est pas plus allée au débat électoral organisé par les quatre mêmes tables, dans Pointe-Saint-Charles.

Finalement, elle n'a même pas accusé réception de notre lettre. Tout ce que l'on sait des engagements en matière de logement

de la nouvelle députée, c'est sa réponse au journaliste de *La Voix populaire*: «*Elle ne donne pas la priorité [...] à la construction de logements sociaux*» et «*on doit s'assurer que le parc immobilier soit en bonne condition*». Une parfaite illustration du décalage entre la libérale qui, comme son parti, pense à subventionner les propriétaires privés pour qu'ils fassent des travaux et les groupes du quartier qui, unanimement, réclament un investissement en logement social! Rénover les logements privés aura inévitablement un impact sur le prix des loyers qui, déjà, a augmenté de 28% dans certains secteurs du Sud-Ouest. Construire de nouvelles coopératives, des OBNL d'habitation et, pourquoi pas, des HLM serait par contre une réponse structurante à la précarité résidentielle et la pauvreté qui touche pourtant un grand nombre

des résidents du Sud-Ouest.

M<sup>me</sup> Anglade devra porter les demandes locales, sans quoi elle fera face à la grogne populaire et à la grande capacité du Sud-Ouest de se mobiliser. La lutte contre l'austérité des derniers mois ne cesse de prendre de l'ampleur dans le quartier, les groupes locaux ont multiplié les actions lors de la grève des 2 et 3 novembre, ralliant chaque jour un peu plus de monde. Le financement des services publics de santé et d'éducation, la sauvegarde des centres d'éducation populaires et le logement social devront remplacer les mots «*austérité*» et «*rigueur*», si chers à son (nouveau) parti! Elle devra être beaucoup plus à l'écoute, puisque ce sera son devoir et son obligation d'entendre, de respecter et d'exécuter les mandats de la population la plus démunie, que, supposément, elle représentera aussi.

### L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION: Véronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille et Guy Taillier (éditorialistes, responsables de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Michaël Monnier et Olivier Zuida (recherchistes photos); INFORMATION GÉNÉRALE: Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Jessica Nadeau, Philippe Orfalli et Karl Rettino-Parazzelli (reporters); INFORMATION POLITIQUE: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bégin-Cirino et Robert Dutsiac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Julie Carpentier (pupitre); INFORMATION CULTURELLE: Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), François Lévesque et Caroline Montpetit (reporters), Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre); INFORMATION ÉCONOMIQUE: Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Gérard Dallaire (pupitre); INFORMATION INTERNATIONALE: Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives), Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (pupitre); SECTION ART DE VIVRE: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); Loïc Hamon (cahiers spéciaux); ÉQUIPE INTERNET: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Cailion, Justine Daneau, Florence Sara G., Ferraris et Coralie Mensa (assistants); CORRECTION: Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (secrétaires), Laura Pelletier et Arnaud Stoya (comités); DOCUMENTATION: Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ: Mélanie Simard (adjointe par intérim); PRODUCTION: Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zernatis; INFORMATIQUÉ: Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion et Kevin McKissock; ADMINISTRATION: Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Florentina Draghici et Xavier Pigeon (par intérim).

## FLEUVE

SUIITE DE LA PAGE 1

Au moment d'écrire ces lignes, des Mohawks de Kahnawake bloquaient la route 132 pour protester contre le déversement.

Le maire Denis Coderre a promis que Montréal respecterait les conditions de l'arrêté ministériel signé par la ministre fédérale de l'Environnement, Catherine McKenna. Ainsi, la Ville prévoit assurer une surveillance visuelle du panache, dépêcher des équipes sur le terrain afin de procéder au nettoyage des zones touchées et vérifier la qualité de l'eau tout au long de l'opération. Une estacade installée en amont du pont Champlain permettra d'éviter la dispersion des matières, espère-t-on.

La Ville intensifiera son programme de surveillance de 45 entreprises et institutions qui font des rejets industriels avec des inspections et des prélèvements.

Le maire Coderre a rappelé que les travaux qui seront effectués dans l'intercepteur, notamment la construction d'une chute à neige et le retrait de cintres décrépit, sont indispensables pour éviter des bris d'équipements et des déversements encore plus importants dans le futur. « Personne n'est d'accord avec un déversement d'eaux usées, mais on le fait pour protéger l'intégrité de nos infrastructures, a-t-il dit. C'est sûr qu'il y a eu beaucoup d'émotions dans cette affaire-là et je le comprends. »

Comme les rejets se feront par des conduites sous l'eau à une distance de 30 à 50 mètres des rives, la Ville soutient que les odeurs ne seront pas perceptibles à Montréal.

Sans enthousiasme, les maires des municipalités en aval de Montréal se sont fait une raison concernant le déversement. « Je respecte ça. Montréal est dans la m... », a commenté le maire de Louiseville, Yvon Deshaies. Je comprends leur problème et je ne peux pas m'opposer à ça. »

Reste que le maire Deshaies se demande qui assumera les frais en cas de dommages à la suite de ce déversement: « S'il y a des problèmes, qui va payer pour ça? Le gouvernement provincial? Les villes? C'est ce qu'on se demande. Moi, j'ai donné 100 000\$ pour les petits poissons et trois, quatre grenouilles en compensation pour une route qu'on a construite. Alors, ça vaut quoi à Montréal? »

« Le maire Coderre va suivre les recommandations de la ministre. C'est rassurant », reconnaît pour sa part le maire de Sorel-Tracy, Serge Péloquin. Mais comme son homologue de Louiseville, M. Péloquin se questionne sur les effets potentiels de l'opération: « On va observer [la suite des événements] et si, éventuellement, il y a des mesures compensatoires qui sont nécessaires, on va travailler fort pour qu'il y ait réparation. J'espère que la Ville de Montréal en tirera une grande leçon et toutes les autres municipalités aussi. »

## Le lac Saint-Pierre

Les inquiétudes sont vives au comité ZIP (« zone d'intervention prio-



La Ville a affiché des mises en garde le long du fleuve, mardi.

## Secteurs concernés

## Arrondissements

Lachine  
LaSalle  
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (50%)  
Verdun  
Sud-Ouest  
Ville-Marie  
Outremont  
Plateau-Mont-Royal (60%)  
Rosemont-La Petite-Patrie (80%)  
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Anjou (40%)  
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (50%)

## Villes liées

Montréal-Ouest  
Côte-Saint-Luc  
Hamstead (10%)  
Mont-Royal  
Westmount  
Montréal-Est (70%)  
Saint-Léonard (50%)

## Astuces pour limiter les impacts du déversement

Réduire sa consommation d'eau. Éviter de laver sa voiture ou de vider sa piscine. Limiter la lessive et employer des produits de nettoyage biodégradables ou naturels.

## Déchets à ne pas jeter dans les toilettes :

Mégots de cigarettes  
Serviettes de soins personnels/pour bébés  
Couches  
Cotons-tiges  
Cheveux  
Soie dentaire  
Tampons  
Condoms  
Médicaments périmés  
Graisse alimentaire

ritaire») du lac Saint-Pierre, dont la mission est la protection de ce lac classé réserve mondiale de la biodiversité de l'UNESCO. « S'il s'agissait d'un cas exceptionnel, ce serait peut-être plus acceptable. Mais ce déversement s'ajoute à tous les autres qui ont lieu, a fait valoir Louise Corriveau, du comité. Et même s'ils disent qu'ils veulent minimiser les impacts en répétant que ce n'est pas très grave, en fait, c'est grave, surtout que nous avons déjà des problématiques environnementales importantes au lac Saint-Pierre. Le lac est malmené depuis des années et il serait temps qu'on agisse, mais au lieu de ça, on lui envoie encore un déversement. On ne peut plus en prendre. »

Même si cet organisme fait partie de Stratégies Saint-Laurent, M<sup>me</sup> Corriveau a souligné qu'elle

n'a jamais été contactée par les gouvernements du Québec et du Canada en prévision du déversement. Elle a d'ailleurs déploré le manque d'informations qui lui ont été communiquées concernant le suivi qui sera fait pendant, mais surtout après le rejet intensif.

Selon les plans du ministère de l'Environnement du Québec, une série de mesures sont prévues pendant et après les opérations de la semaine à venir. Ces opérations doivent notamment inclure un suivi en aval. Mais le document du ministère ne mentionne pas le lac Saint-Pierre. Il n'a pas été possible de savoir mardi quelle pourrait être la participation précise du gouvernement au suivi environnemental en aval de Montréal.

Chose certaine, ce suivi est essentiel, selon Daniel Green, chef adjoint

du Parti vert du Canada. « Il y a un mythe que la Ville de Montréal propage voulant que le fleuve soit tellement grand qu'il peut en prendre. Mais dans les faits, ce n'est pas vrai. On constate que lors d'un déversement dans un cours d'eau fluviale comme le Saint-Laurent, il n'y a pas de dispersion des polluants, le panache de contaminants demeure concentré et se dilue très, très loin. Ça peut être ainsi sur des dizaines de kilomètres. »

Le rapport des experts indépendants mandatés par Ottawa estime aussi qu'il est nécessaire de « caractériser les conséquences » du déversement. « Puisque l'état actuel du système d'égout de la ville de Montréal démontre des signes importants de vieillissement, il est évident que d'autres réparations devront être faites au cours des prochaines années et que ceci engendrera probablement d'autres déversements dans le Saint-Laurent. »

Pour éviter des déversements de cette ampleur dans le futur, ce comité avait même recommandé à la Ville de considérer la construction d'une conduite de rechange à l'intercepteur sud-est. Directeur de l'usine d'épuration, Richard Fontaine rejette cette option qui nécessiterait cinq ans de travaux et un milliard de dollars d'investissements. M. Fontaine est catégorique: doter Montréal d'une seule usine d'épuration avec trois intercepteurs pour desservir l'île n'a pas été une erreur et permet de réaliser des économies « incroyables », assure-t-il: « Quand on va avoir le système d'ozonation [en 2018], on va faire l'environnement du monde entier. »

À Québec, le premier ministre Philippe Couillard a rappelé qu'il faudrait tirer des leçons de cet épisode. « Ce n'est pas idéal comme situation, mais il faut procéder au déversement, a-t-il indiqué. Il faut rapidement après se réunir et tirer des leçons de cet événement. Parmi les leçons à tirer, il y a notamment la question des infrastructures de traitement d'eau, et les plans B et C pour qu'on n'ait pas, j'espère, à revivre ce genre de problème là. Mais c'est prématuré pour l'instant de dire quelle serait la solution à long terme. »

Avec Robert Dutriscac  
Le Devoir

## FRANÇAIS

SUIITE DE LA PAGE 1

exemple des dizaines d'employés « locaux » — recrutés dans le pays qui héberge l'ambassade ou le consulat — et ceux-ci ne parlent pas nécessairement la langue de Molière, a expliqué une source en poste à l'étranger et qui ne s'attend pas à pouvoir rédiger davantage dans sa langue maternelle.

## Bilinguisme chancelant

Le bilinguisme de Stéphane Dion lui avait causé des ennuis lors de la campagne électorale de 2008. Alors chef du Parti libéral, il avait accordé une entrevue au réseau CTV et avait été forcé de demander à son interlocuteur de reprendre sa question en anglais à deux reprises avant de la comprendre et de pouvoir y répondre. M. Dion et son interlocuteur avaient convenu de recommencer l'entretien et de faire fi de ce « faux départ ». Mais CTV et l'un de ses chefs d'antenne — un dénommé Mike Duffy — avaient décidé plus tard de diffuser l'échange, ce qui avait nu considérablement au chef libéral, à quelques jours du scrutin.

L'ancien premier ministre Jean Chrétien, plusieurs commentateurs et même son rival bloquiste Gilles Duceppe s'étaient portés à sa défense. Car la question de CTV était alambiquée, selon plusieurs. Un constat partagé par le Conseil canadien des normes de la radiotélévision qui avait conclu, l'année suivante, que même un anglophone aurait eu du mal à comprendre cette question mal formulée.

## Forte présence de l'anglais

C'est un secret de polichinelle à Ottawa que dans la fonction publique, bien qu'elle soit officiellement bilingue, la plupart des communications se font surtout en anglais. Ce qui force les francophones à travailler souvent dans leur langue seconde. Il semble cependant que Stéphane Dion n'ait pas voulu se contenter de cette situation.

Les dernières statistiques du Conseil du Trésor, pour l'année 2015, révèlent que 28,4% des fonctionnaires fédéraux ont le français comme langue première. Si l'on ne tient compte que des fonctionnaires en poste au Canada, et non ceux dépêchés à l'étranger, cette proportion atteint 31,9%. Il a été impossible de savoir combien de francophones travaillent au ministère des Affaires étrangères, le Conseil du Trésor ne détenant pas cette répartition.

Une consigne inverse avait fait les manchettes il y a deux ans, lorsque les fonctionnaires de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) avaient reçu l'ordre d'écrire les correspondances pour le nouveau ministre conservateur Julian Fantino en anglais seulement. La directive avait été répétée à deux reprises, d'abord verbalement, puis par écrit, mais elle a finalement été abandonnée après avoir été dénoncée.

Ce n'était pas la première fois que l'ACDI était sommée de communiquer dans la langue de Shakespeare. Une autre ministre, Susan Whelan, libérale cette fois-ci mais elle aussi responsable de la Coopération internationale, avait réclamé en 2003 que ses fonctionnaires joignent une traduction anglaise aux mémoires qui lui étaient soumis en français. Idem pour les notes envoyées à ses collègues de l'époque, Anne McLellan à la Santé, Herb Dhaliwal aux Ressources naturelles, Lyle Vanclief à l'Agriculture, ou Elinor Caplan, qui était responsable de l'Agence des douanes et du Revenu. Du côté des ministres francophones Pierre Pettigrew (Commerce international) ou Martin Cauchon (Justice), les notes pouvaient être rédigées dans l'une ou l'autre des langues officielles, sans obligation de traduction.

En vertu de la Loi sur les langues officielles, « le français et l'anglais sont les langues de travail des institutions fédérales » et la loi prévoit pour les fonctionnaires que « leur milieu de travail soit propice à l'usage effectif des deux langues officielles tout en permettant à leur personnel d'utiliser l'une ou l'autre ».

Le Devoir

## DÉRANGER

SUIITE DE LA PAGE 1

tout simplemégue

« Celle d'informer », explique ce jeune photographe, un Français d'origine aujourd'hui basé à New York. Il s'occupe de la section américaine du collectif, qui a essaimé de Paris à Sarajevo, de Melbourne à Montréal, et affiché plus de 500 photos en moins d'un an et demi d'existence.

« C'est aussi une occasion de mobilisation », renchérit Laurence Cornet, une journaliste qui écrit sur la photo depuis New York elle aussi. Elle mentionne au passage la volonté de recréer un lien aux nouvelles internationales, de moins en moins couvertes par une industrie en pleine crise.

Benjamin Girette et Pierre Terdjman, les deux photographe français derrière la première impulsion de Dysturb, en avaient surtout assez de ne pas pouvoir publier les images importantes à leurs yeux. Après avoir couvert des guerres, des épidémies, des révoltes ou des famines, il devenait très frustrant de voir ces événements faire la couver-

ture des journaux quelques jours seulement, voire un seul. L'affichage direct permet donc aussi « de s'affranchir des filtres de l'éditeur ou du média », admet leur ami et collègue Benjamin Petit.

« Le milieu est très soudé, on repose sur la communauté pour continuer à afficher », dit-il. Le collectif compte ainsi sur l'aide de photographes rencontrés au gré des voyages et des festivals et promet qu'une cellule montréalaise est en voie d'être créée.

## Un mur et un seau de colle

Certaines surfaces sont engluées à la faveur de la nuit, sans permission, en petits commandos mobiles qui fuient les uniformes. Une photo de la Montréalaise Adrienne Surprenant ne sera ainsi malheureusement pas restée 24 heures sur l'avenue Atwater. En à peine 18 mois, Dysturb a cependant pris beaucoup d'envergure et une partie de leur action se fait maintenant en plein jour, avec l'accord express des propriétaires d'immeubles, et même à l'invitation de ceux-ci. Des organisations aussi officielles et prestigieuses que les Nations unies ont aussi réquisitionné leurs services tout récemment, leur demandant

d'afficher 70 photos pour souligner leurs 70 ans à travers Paris. Une expérience qui se répétera pour la conférence sur le climat, la COP21, qui débute à la fin du mois dans la capitale française.

Pas tout à fait du « guerilla art », ni de l'affichage sauvage, l'action de Dysturb se situe quelque part entre une micro-intervention urbaine, une exposition extérieure et une œuvre d'éducation. C'est aussi simple qu'un seau de colle à l'eau et quatre bandes mises côte à côte pour reconstituer une photo d'environ trois mètres par quatre, énumère Laurence Cornet.

Il ne s'agit donc pas de présenter des photos à l'esthétisme léché sur un support précieux. « L'image doit être lisible, avec une composition plutôt claire pas trop chargée pour qu'un passant puisse en identifier le sujet de loin », explique M<sup>me</sup> Cornet, qui a fait la sélection de celles déjà en place et à venir dans notre métropole.

Les images sont imprimées sur du papier plutôt mince, toutes en noir en blanc, accompagnées d'une courte description et du mot-clic #Dysturb, qui invite à poursuivre la conversation. Si la rue, « réseau social par excellence »,

leur permet de rejoindre un public large, le collectif commence à investir les écoles. Madelena Rehorek, une Australienne également de passage au Québec pour célébrer le photojournalisme, organise des discussions dans les écoles secondaires de Melbourne. Elle assure que les élèves sont « captivés » par les thèmes proposés.

Afficher en grand format, c'est aussi faire sortir les images d'un écran, où elles sont dorénavant si souvent confinées. Surprendre là où le quotidien défile, déranger peut-être, mais Dysturb ne cherche pas la controverse à tout prix pour faire parler d'eux. « Notre but n'est pas de froisser, de mettre de la braise sur le feu. Dans un quartier de juifs orthodoxes, on n'ira pas mettre des photos du conflit israélo-palestinien par exemple », précise M. Petit.

« Au fond, on utilise le même mode de communication que la publicité, appliqué à autre chose qui suscite l'interaction, la discussion », conclut-il. Il ne sait pas que sous ses pas, sur les quais du métro, le seul grand format donné à voir est celui d'une femme en sous-vêtements Calvin Klein.

Le Devoir



LA PRESSE CANADIENNE

## Le prix Giller à André Alexis

Le Canadien d'origine trinitadienne André Alexis a remporté le 22<sup>e</sup> prix Giller, mardi à Toronto, pour son livre *Fifteen Dogs*, apologue qui prête une conscience et un langage « humains » à des chiens installés dans une clinique vétérinaire. Il a ainsi reçu une bourse de 100 000\$ et devancé les Québécois Samuel Archibald et Heather O'Neill, aussi sur la courte liste de cinq finalistes choisis parmi les 168 livres soumis au concours à travers le Canada.

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

## La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541  
Par courriel redaction@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3360

## Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par télécopieur 514 985-3390

## Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344  
Par courriel avisdev@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3340

## Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340

## Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-5967

## Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com